

www.lapresseaffaires.com

AFFAIRES

La Presse

S&P / TSX 6801,77 29,59 0,4% ▲	TSX CROISSANCE 1119,22 6,35 0,6% ▲	S&P / TSX 60 385,82 1,86 0,5% ▲	NASDAQ CANADA 247,50 2,73 1,1% ▲	NASDAQ 1447,75 9,29 0,6% ▲	DOW JONES 8784,95 8,77 0,1% ▲	S&P 500 927,57 -0,01 -0,0% ▼	OR 354,50 \$US 1,20 0,3% ▲	PÉTROLE 30,89 \$US 0,85 2,8% ▲	DOLLAR 64,71 CUS 0,25 ▲	61,13 €EURO -0,33 ▼
---	---	--	---	---	--	---	---	---	--	----------------------------------

CAHIER E

LA PRESSE | MONTRÉAL | SAMEDI 11 JANVIER 2003

BOURSES

Où le bois d'œuvre canadien est-il exporté ?

Exportations en milliards de \$

Qu'est-ce que le bois d'œuvre ?

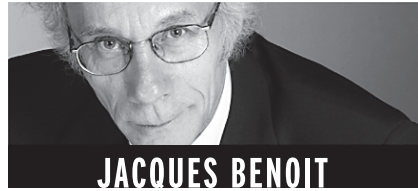
L'expression « bois d'œuvre » désigne tous les produits de première transformation du bois manufacturés par les scieries à partir de billes de bois, tels les montants pour charpente (2X4), les planchers, les madriers, les poutres, etc. Le bois d'œuvre fait souvent l'objet d'une seconde transformation d'où sont dérivés des produits tels que les portes et fenêtres, les fermes de toits ainsi que les panneaux de particules et de contreplaqué.

La grande majorité du bois d'œuvre est produit à partir d'arbres résineux (conifères) comme l'épinette, le pin, le sapin et le cèdre, qui composent l'essentiel des forêts canadiennes.

Source : Statistique Canada (L'industrie du bois d'œuvre : une contribution cruciale à la prospérité du Canada)

Le conflit a des effets inattendus

Les prix du bois d'oeuvre ont chuté... et les exportations du Québec aussi



Le nouveau conflit du bois d'oeuvre, déclenché par les États-Unis en mai dernier par l'imposition de droits de 27 %, a des effets à la fois pervers et inattendus, tant pour l'industrie canadienne que pour celle des États-Unis.

En bref : plutôt que de diminuer comme cela aurait dû être le cas, l'offre a augmenté depuis l'imposi-

tion de droits de plus de 27 % sur les exportations canadiennes à destination des États-Unis. En conséquence, les prix ont chuté.

« Depuis le début de 2002, l'offre surpasse la demande », signale Carl Grenier, vice-président-directeur général du Conseil pour le libre-échange du bois d'oeuvre. (Organisme à but non lucratif représentant environ 40 % des sociétés exportatrices canadiennes, le Conseil milite en faveur du rétablissement du libre-échange pour ces produits.) Résultat : les prix, que les producteurs américains s'attendaient à voir grimper grâce à un fléchissement de l'offre, ont chuté à leur plus bas niveau des 10 dernières années...

« C'est la perversité d'un litige comme celui-là », souligne l'économiste Marc Boutin, directeur, commerce international, du Conseil de l'industrie forestière du Québec, connue précédemment sous le nom de l'Association des manufacturiers du bois de sciage du Québec.

Ainsi, à la fin décembre, le prix moyen de l'unité de mesure convenue (1000 pieds de planche, d'une largeur de 12 pouces par un pouce d'épaisseur, ou MPMP) était de 269 \$ US, comparativement à 284 \$ US un an plus tôt, selon la publication américaine *Random Lengths*, destinée à l'industrie.

Voir CONFLIT en D2

AUJOURD'HUI

Important contrat

SNC-Lavalin poursuit sur sa lancée en Algérie, avec un contrat de 96 millions pour fournir de l'eau potable supplémentaire aux quelque 500 000 habitants de la ville de Skidda. *Page 3*

Le Portefeuille

Les mesures fiscales annoncées par le président des États-Unis, George W. Bush, ont monopolisé l'attention des marchés boursiers cette semaine. Voir le Portefeuille des lecteurs. *Page 4*

La PresseAFFAIRES.com

Les meilleurs fonds

Rendez-vous à la section *Vos Finances* du nouveau site *LaPresseAffaires.com* pour découvrir le classement des meilleurs fonds communs.

ADF est débouté

de sa réclamation contre Washington

MARTIN VAILLIÈRES
LA PRESSE À WASHINGTON

LE FABRICANT québécois de structures d'acier ADF a perdu la réclamation de 90 millions de dollars américains en dommages qu'il avait inscrite contre le gouvernement américain pour contester l'application du « Buy America Act » sur des contrats de projets publics avec des États, en vertu de l'accord de libre-échange.

Et de l'avis d'experts en commerce international, cette décision rendue par un jury du Centre international de règlement des disputes d'investissement, ou ICSID, organisme affilié à la Banque mondiale, constitue un avertissement pour les entreprises canadiennes qui sollicitent aux États-Unis des contrats dans des projets publics financés par Washington.

« Le traité commercial de l'ALENA était supposé ouvrir la frontière pour les contrats publics, de part et d'autre. Mais cette déci-

sion constitue un pas en arrière. Elle affirme que les conditions de la loi fédérale du « Buy America Act » peuvent être imposées sans crier gare sur des projets publics des États, du moment qu'il y a des fonds fédéraux en jeu », a résumé Todd Weiler, avocat ontarien spécialisé en commerce international et professeur à l'université de Windsor.

Au Groupe ADF, le président, Jean Paschini, est évidemment déçu de la décision. Néanmoins, assure-t-il, cette décision ne se traduira pas une perte additionnelle aux résultats financiers d'ADF, déjà très amochés depuis quelques trimestres.

M. Paschini a rappelé que l'entreprise avait déjà inclus dans la provision spéciale de 49 millions qu'elle a déclarée au troisième trimestre, le mois dernier, les pertes relatives aux contrats de projets routiers qui étaient visés par sa réclamation contre le gouvernement américain.

Ces contrats évalués en tout à 90 millions US comprenaient la reconstruction de viaducs routiers



Jean Paschini

dans la ville de New York, ainsi que l'agrandissement d'un important échangeur autoroutier en banlieue de Washington, dans l'État de Virginie.

Ce dernier contrat remontant à

l'automne 1998 a d'ailleurs servi de tremplin juridique pour la réclamation d'ADF contre le gouvernement américain. L'entreprise prétendait avoir été informée après coup, alors qu'elle avait déjà amorcé la fabrication des grosses poutres d'acier commandées par l'État de Virginie, que les normes de contenu américain prévues au « Buy America Act » étaient désormais obligatoires, par ordonnance du gouvernement fédéral américain qui finançait le projet.

Cette ordonnance a obligé ADF à chambarder ses plans de production à grands frais étant donné que sa seule usine américaine à l'époque, située en Floride, ne pouvait réaliser une telle commande.

ADF a dû retirer ce contrat du carnet de travail de ses usines principales de Terrebonne et de La Chine, au Québec, et le confier à des sous-traitants américains.

Depuis, ADF a acheté une usine de plus grande capacité en Caroline du Sud, Owen Steel, qui emploie 250 personnes. Elle a revendu celle de Floride.

Voir ADF en D2

L'emploi en 2002: spectaculaire!

JACQUES BENOIT

Après un début d'année commencé en lion au chapitre de l'emploi, 2002 s'est terminée de la même manière, par la création – spectaculaire – de trois fois plus d'emplois que ce qu'avaient prévu les milieux économiques!

Et, encore une fois, c'est le Québec qui « vole la vedette », selon le mot de l'économiste Joëlle Noreau, du Mouvement Desjardins.

L'économie canadienne est en effet sortie du mois de décembre avec 58 000 postes de plus, dont 80 % à plein temps, l'apport du Québec ayant été là-dessus de 30 500 emplois, soit 52 % du total.

Autre bonne nouvelle: des 30 500 emplois dont s'est enrichie l'économie québécoise en décembre, 94 % sont des emplois à plein temps.

L'année finit par un « bang », résumait hier la firme de courtage CIBC Marchés mondiaux dans son commentaire au sujet de l'enquête de décembre de Statistique Canada sur la population active.

« On va de record en record pour l'emploi. Au Québec, c'est du jamais vu. C'est emballant », note l'économiste du Mouvement Desjardins.

L'économiste Warren Lovely, de la firme CIBC Marchés mondiaux, juge, lui, que 2002 a été une année « vraiment phénoménale » pour le marché canadien du travail.

En fait, à la fois le Canada dans son ensemble et le Québec en particulier ont créé un nombre record d'emplois en 2002, pendant que le géant américain en a perdu 181 000 (voir le texte en page 2).

Le précédent record pour tout le Canada, établi en 1987, avait été de

510 400 créations d'emplois, comparativement à 560 000 l'année dernière.

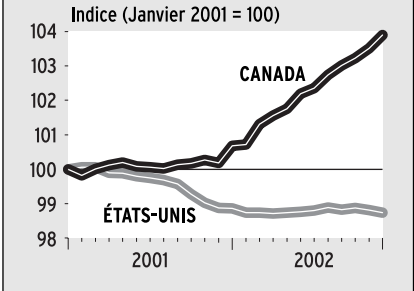
De ce nombre, 30 %, ou 168 000, sont des emplois qu'a générés l'économie québécoise, alors que le précédent record pour le Québec, nettement plus modeste (+110 300), remontait à 1985.

Pour ce qui est du chômage, le taux est resté inchangé à 7,5 % pour tout le Canada, à cause de l'arrivée sur le marché du travail de 63 600 nouveaux demandeurs d'emploi — un signe de confiance dans l'économie —, alors que le taux a reculé de 0,2 point, à 8,4 % au Québec.

Total, le taux d'activité (le pourcentage que représentent ensemble les travailleurs et les demandeurs d'emploi par rapport à l'ensemble

Le Canada supplante les États-Unis

Évolution de l'emploi



Source : Groupe Financier Banque TD

de la population de 15 ans et plus) et le taux d'emploi (le pourcentage de ceux qui ont un emploi par rapport à la population totale de 15 ans et plus) étaient au Québec, en décembre, plus élevés qu'ils n'ont jamais été. Soit, respectivement, 60,3 % et 65,9 %.

Pour tout le Canada, le taux d'activité, qui a rejoint le niveau record de janvier 1990, était de 67,5 %, et de 62,4 % pour ce qui est du taux d'emploi, soit un nouveau record pour ce taux.

Le secteur manufacturier

À cause du nombre élevé de mises à pied effectuées par l'industrie automobile, l'emploi dans le secteur manufacturier a diminué de 25 300 postes en décembre, « une lourde perte », selon Joëlle Noreau.

Voir EMPLOI en D2

Votre patron vous demandera bientôt une augmentation de salaire.

www.lapresseaffaires.com, la nouvelle référence en information économique.

Bourse en direct, forums, portefeuille personnalisé et plusieurs outils indispensables.

| BOIS D'OEUVRE |

Le Canada est toujours plus dépendant des États-Unis

JACQUES BENOIT

L'INDUSTRIE canadienne du bois d'oeuvre, qui exporte les trois quarts de sa production, a pour principal client les États-Unis, et en est devenue extrêmement dépendante au fil des années.

Ainsi, en 2001, c'est 82 % des exportations canadiennes, d'une valeur totale de 11,6 milliards de dollars, qui ont pris le chemin du pays voisin, selon l'étude de l'économiste Daniel Dufour (*L'industrie du bois d'oeuvre : une contribution*

cruciale à la prospérité du Canada), de Statistique Canada.

Pour cette année-là, les autres grands clients ont été le Japon (12 %) et l'Union européenne (3,4 %).

Grave problème pour l'industrie : les exportations vers l'Europe, qui se chiffraient à 880 millions en 1990, soit 16,4 % des exportations totales, avaient glissé à 394 millions en 2001, pour un pourcentage, donc, de 3,4 %.

Trois raisons expliquent ce recul, selon Daniel Dufour. D'abord, des « motifs phytosanitaires », car l'Europe impose des restrictions aux importations de bois traités canadiens et américains.

S'ajoutent à cela « la faiblesse de la construction dans les pays européens » et, enfin, l'entrée en 1995 dans l'Union européenne de pays eux-mêmes producteurs de bois d'oeuvre, soit l'Autriche, la Finlande et la Suède, qui vendent aujourd'hui davantage aux autres pays de l'UE.

Autrement dit, en matière de bois d'oeuvre, le Canada est de plus en plus à la merci des humeurs du pays voisin...

| CONFLIT |

Suite de la page D1

« Les prix varient à tous les jours (...) Ils ont baissé d'à peu près 15 % depuis le 22 mai (date de l'imposition des droits américains), signale l'économiste. En 1999, c'était dans les 350, 360, 370 \$ US les MPMP... »

Comment expliquer cette apparente contradiction, c'est-à-dire que l'offre ait augmenté sur le marché américain, alors que le but recherché par l'industrie américaine et Washington, par l'imposition de ces droits, était au contraire de la faire diminuer ? Et comment expliquer que la Colombie-Britannique ait vu ses exportations de bois d'oeuvre augmenter légèrement depuis les sanctions américaines, alors que celles du Québec ont dégringolé de 21,7 % ?

L'industrie de la Colombie-Britannique compte pour environ la moitié de la production canadienne, alors que celle du Québec en constitue le quart.

Plusieurs phénomènes ont joué, expliquent en substance Marc Boutin et Carl Grenier. D'abord, avant le 22 mai, alors que les exportations canadiennes se faisaient librement, sans droits, le Canada a exporté énormément de bois d'oeuvre aux États-Unis.

« Il y a eu à ce moment-là un surplus de l'offre, et c'a été écoulé après le 22 mai, ce qui a déprimé les prix », indique Marc Boutin, du Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Puis, tout ce temps, avant comme après le 22 mai, les importations de bois d'oeuvre aux États-Unis en provenance d'autres pays que le Canada (Scandinavie, Autriche, Allemagne, les pays baltes, etc.) ont augmenté de façon substantielle, à cause de la vigueur de la devise américaine.

De leur côté, les producteurs américains haussaient également leur production dans certaines régions du pays, tout en réduisant leurs exportations... En fin de compte, le marché américain a été et est encore inondé !

Ironie des choses : les quelque 300 entreprises américaines du secteur, qui voulaient entre autres arracher des parts de marché aux firmes canadiennes, n'ont rien gagné du tout. Ce sont en fait les pays autres que le Canada qui ont fait des gains.

« Ceux qu'on appelle les pays tiers avaient moins d'un demi de 1 % des importations américaines de bois d'oeuvre au cours de la période 1980 à 1995. Ils sont maintenant à 4 % », rapporte Carl Grenier, du Conseil pour le libre-échange du bois d'oeuvre.

Une des explications des déboires de l'industrie américaine face au Canada : les scieries canadiennes sont « en moyenne 59 % plus grandes que celles des États-Unis et font ainsi des économies d'échelle », fait observer M. Grenier.

Résultat, selon un relevé de l'agence Bloomberg : de grandes entreprises canadiennes telles que Abitibi-Consolidated et Canfor demandent des prix qui peuvent être de « 15 à 25 % » inférieurs à ceux de leurs concurrentes américaines pour des produits tels que les montants de charpente (les deux par quatre).

Le Québec perd des plumes

Très importante pour le Québec, l'industrie du bois d'oeuvre donne du travail à quelque 38 000 personnes, dont 25 500 dans les 276 scieries, auxquels s'ajoutent les travailleurs en forêt.

Or, selon Statistique Canada, la production québécoise a diminué de 10 % en 2001, et on prévoit qu'elle aura reculé de nouveau, soit de « 5 à 6 % », en 2002, selon le Conseil de l'industrie forestière.

L'une des raisons évidentes du recul prévu pour 2002 : la baisse marquée du volume des exportations à destination des États-Unis qui, on l'a vu, a fléchi de 21,7 % depuis le 22 mai.

Ce sont les droits très élevés perçus par les douanes américaines qui expliquent ce recul, au dire de l'économiste Marc Boutin. Les droits totalisant 27 % se divisent ainsi : en moyenne 8,4 % à titre de droit antidumping, plus 18,9 % pour ce qui est des droits compensatoires. Washington, rappelons-le, reproche au Canada de subventionner son industrie du bois en permettant aux compagnies de couper le bois à un coût trop bas.

Les droits américains, perçus en comptant par les douanes américaines (environ 600 millions de dollars canadiens jusqu'ici, qui seront gardés dans un compte du Trésor américain jusqu'à ce que soit réglé le litige), auraient donc porté les prix à des niveaux prohibitifs.

Un analyste qui a requis l'anonymat et qui connaît très bien l'industrie forestière explique les choses différemment.

Selon lui, les compagnies de l'Est du pays, principalement celles du Québec, ont cherché à réduire l'offre, et donc leur production, dans l'espoir d'une hausse des prix qui aurait permis de refile à la clientèle la facture représentée par les droits de 27 %.

« C'est une variable qui a une certaine logique, reconnaît Marc Boutin. La production a diminué. Ça aurait été un facteur, mais pas le plus gros. »

Les grandes compagnies de l'Ouest ont adopté une approche diamétralement opposée, poursuit pour sa part l'analyste, d'où la hausse de 1,58 % des exportations de la Colombie-Britannique vers les États-Unis depuis le 22 mai.

Ces entreprises, en effet, produisent davantage qu'auparavant. Elles veulent ainsi profiter des droits de coupe additionnels que leur accorde leur gouvernement, en raison des ravages causés aux forêts, depuis quelques années, par un insecte nommé la dendroctone du pin (*mountain pine beetle*, en anglais).

Or, si les arbres touchés sont abattus promptement, leur bois est utilisable. Par ailleurs, en produisant davantage, les entreprises se trouvent à faire des économies d'échelle et donc à réduire le coût de revient par arbre abattu.

Et l'avenir ?

À quoi ressemblera 2003 pour l'industrie ? Personne ne se risque à faire de prévisions précises.

Pour l'économiste Marc Boutin, l'année sera « difficile », alors qu'aux yeux de l'analyste cité plus haut, « tout dépendra de ce que les politiciens et l'industrie vont trouver comme solution au conflit ».

Chose à peu près certaine, les provinces, auxquelles appartiennent environ 90 % des forêts, pourraient difficilement accéder à la demande de Washington, faite en début de semaine, qui voudrait les voir adjuger les droits de coupe par le moyen d'enchères. Ce qui, selon Washington, amènerait les exploitants de la forêt à payer davantage pour accéder à la ressource.

Aux États-Unis, la plus grande partie des forêts appartient à des intérêts privés, particuliers ou entreprises, qui cèdent effectivement les droits de coupe aux plus offrants.

« Ce nouveau document de travail des Américains constitue en fait une invitation plutôt acdulée à une éventuelle reprise des négociations », déclare Carl Grenier.

C'est le Canada, rappelons-le, qui s'est alors retiré de la table de négociations.

Baisse surprise de l'emploi aux États-Unis

Reuters

WASHINGTON — Le marché de l'emploi s'est nettement détérioré en décembre aux États-Unis, avec la perte de 101 000 emplois, un chiffre qui souligne une fois de plus que la reprise économique actuellement en cours au sud de la frontière est pour l'instant insuffisante pour créer des emplois.

Ce recul inattendu (les économistes interrogés par Reuters préoyaient la création de 22 000 emplois) apparaît d'autant plus important que le nombre des pertes d'emplois de novembre a été révisé

en forte baisse : il passe à 88 000, au lieu des 40 000 initialement annoncés.

Il faut remonter à février dernier, mois au cours duquel 165 000 emplois avaient été détruits, pour trouver des chiffres plus élevés. Pour l'ensemble de l'année 2002, l'économie américaine a perdu 181 000 emplois.

Malgré cette forte baisse et une diminution de la durée hebdomadaire moyenne du travail, le taux de chômage est resté inchangé à 6 %, d'après les chiffres annoncés par le département du Travail.

L'information a fait fortement

progresser le marché obligataire des États-Unis, tandis que le dollar chutait à un plus bas en trois ans par rapport à l'euro.

« C'est une surprise considérable qui contredit fortement ce qui était attendu. Il est préoccupant que novembre ait été en plus révisé à la baisse, a commenté l'analyste Hugh Johnson, de la firme First Albany. Ces chiffres justifient à eux seuls le plan de relance du président Bush. Il ne fait pas de doute qu'ils sont très faibles et augurent d'un très mauvais chiffre de la croissance du PIB au quatrième trimestre. »

George W. Bush, qui a présenté

en forte baisse : il passe à 88 000, au lieu des 40 000 initialement annoncés.

Il faut remonter à février dernier, mois au cours duquel 165 000 emplois avaient été détruits, pour trouver des chiffres plus élevés. Pour l'ensemble de l'année 2002, l'économie américaine a perdu 181 000 emplois.

Malgré cette forte baisse et une diminution de la durée hebdomadaire moyenne du travail, le taux de chômage est resté inchangé à 6 %, d'après les chiffres annoncés par le département du Travail.

L'information a fait fortement

progresser le marché obligataire des États-Unis, tandis que le dollar chutait à un plus bas en trois ans par rapport à l'euro.

« C'est une surprise considérable qui contredit fortement ce qui était attendu. Il est préoccupant que novembre ait été en plus révisé à la baisse, a commenté l'analyste Hugh Johnson, de la firme First Albany. Ces chiffres justifient à eux seuls le plan de relance du président Bush. Il ne fait pas de doute qu'ils sont très faibles et augurent d'un très mauvais chiffre de la croissance du PIB au quatrième trimestre. »

George W. Bush, qui a présenté

mardi un plan de relance économique par le biais d'allègements fiscaux de 674 milliards US, s'est lui-même déclaré « très préoccupé » par la situation du marché de l'emploi, a indiqué son porte-parole Ari Fleischer.

C'est pourquoi il exhorte le Congrès à agir aussi vite que possible pour mettre en oeuvre son initiative pour la création d'emplois.

De leur côté, les parlementaires américains ont exprimé leur inquiétude en votant la prolongation du versement des allocations à près de 800 000 chômeurs parvenus en fin de droit le mois dernier.

| EMPLOI |

Suite de la page D1

Néanmoins, tant au Québec que pour l'ensemble du Canada, c'est ce secteur clé qui bat la marche en 2002 et éclipse donc tous les autres quant à la création d'emplois. Pour tout le Canada, les gains faits depuis la fin de 2001 s'élèvent ainsi à 124 800, dont 33 600 en ce qui regarde le Québec.

Néanmoins, tant au Québec que pour l'ensemble du Canada, c'est ce secteur clé qui bat la marche en 2002 et éclipse donc tous les autres quant à la création d'emplois. Pour tout le Canada, les gains faits depuis la fin de 2001 s'élèvent ainsi à 124 800, dont 33 600 en ce qui regarde le Québec.

Néanmoins, tant au Québec que pour l'ensemble du Canada, c'est ce secteur clé qui bat la marche en 2002 et éclipse donc tous les autres quant à la création d'emplois. Pour tout le Canada, les gains faits depuis la fin de 2001 s'élèvent ainsi à 124 800, dont 33 600 en ce qui regarde le Québec.

Néanmoins, tant au Québec que pour l'ensemble du Canada, c'est ce secteur clé qui bat la marche en 2002 et éclipse donc tous les autres quant à la création d'emplois. Pour tout le Canada, les gains faits depuis la fin de 2001 s'élèvent ainsi à 124 800, dont 33 600 en ce qui regarde le Québec.

| ADF |

Suite de la page D1

Mais son président, M. Paschini, a déploré que la décision rendue par l'ICSID pourrait signifier la fin de ce genre de travaux pour ses usines au Québec.

« Nous ne pouvons plus prendre de risque face à l'application du « Buy America Act », même avec l'ALENA. Nos prochains contrats du secteur public aux États-Unis iront sans doute d'abord à notre usine de Caroline du Sud, au détriment de celles au Québec où nous avons des dizaines de salariés mis à pied depuis septembre », a expliqué M. Paschini, du siège social d'ADF à Terrebonne.

« En fait, on constate qu'il y a deux poids deux mesures dans l'application du « Buy America Act » par Washington. Nous avons

d'autres contrats du secteur public aux États-Unis, dont celui de l'aéroport de Chicago, où on ne nous a pas embêtés avec cette loi même si le financement de ces projets provenait du gouvernement fédéral américain. »

Pour l'avocat expert Todd Weiler, la décision rendue contre ADF devrait inciter les entreprises canadiennes à la plus grande vigilance quant à la vulnérabilité de leurs contrats publics aux États-Unis face aux conditions du « Buy America Act ».

« On croyait que les États qui n'ont pas de loi spécifique sur le contenu américain pour leurs contrats seraient généralement exemptés de cette loi fédérale, en fonction de l'ALENA. Mais la déci-

sion de l'ICSID contre ADF démontre que les compagnies canadiennes ne doivent rien tenir pour acquis. Elles doivent vérifier le financement des projets des États où elles s'impliquent afin d'éviter de se retrouver tout d'un coup sous l'emprise du Buy America Act. »

Au cabinet du ministre fédéral du Commerce international, Pierre Pettigrew, on a préféré hier décliner tout commentaire sur la décision rendue contre ADF.

« Nos fonctionnaires prendront quelques jours afin d'examiner les conséquences de cette décision », a indiqué le porte-parole, Sébastien Théberge. Il a souligné aussi qu'Ottawa ne s'était pas impliqué directement dans la dispute entre ADF et le gouvernement américain.

Mais de l'avis de l'avocat expert Todd Weiler, cette absence du gouvernement canadien équivalait à un « appui discret » aux arguments américains, de crainte qu'une cause semblable survienne au Canada, alors qu'une entreprise américaine tenterait de défier des « pratiques protectionnistes » du gouvernement fédéral ou des provinces.

Au Groupe ADF, Jean Paschini a plaidé la méconnaissance de telles tractations de coulisses entre Washington et Ottawa, au détriment de sa réclamation.

« Ça pourrait avoir eu lieu en catimini. Néanmoins, je crois que le gouvernement canadien aurait eu intérêt à s'engager à nos côtés dans cette affaire », a-t-il indiqué.



Photothèque La Presse ©

Ronald Weinberg

| CINAR |

Ronald Weinberg a autorisé des transferts de 112 millions US

Presse Canadienne

L'EX-PRÉSIDENT de Cinar, Ronald Weinberg, a autorisé sept transferts de fonds totalisant 112 millions de dollars américains investis aux Bahamas par le truchement de Globe-X Management, présumément à l'insu du conseil d'administration de Cinar, entre octobre 1998 et décembre 1999.

Selon un quotidien montréalais, qui a consulté les notes de service autorisant les transferts, les sept virements étaient destinés à Globe-X.

Lorsque le scandale des investissements non autorisés a éclaté au grand jour, en mars 2000, Cinar a indiqué que le conseil d'administration n'en avait été informé qu'un mois plus tôt. L'entreprise avait annoncé que Ronald Weinberg, qui était président et cochef de la direction, et sa conjointe, Micheline Charest, quittaient leurs fonctions.

Cinar a récupéré une bonne partie de la somme qu'elle réclame à Globe-X, mais soutient qu'un montant de 39 millions US plus intérêts lui est toujours dû.

Cinar a intenté des recours, mais Globe-X a répliqué avec une poursuite de 66 millions CAN pour affirmations mensongères, diffamation et rupture de contrat.

Forzani fait des changements

Presse Canadienne

CALGARY — Le président du conseil et chef de la direction actuel du Groupe Forzani, John Forzani, annonce son départ comme chef de la direction mais demeurera président du conseil. Le plus important détaillant d'articles de sport au Canada confiera ainsi à Robert Sartor le poste de chef de la direction, alors que Bill Gregson deviendra président et chef de l'exploitation, avec prise d'effet le 3 février dans les deux cas. Forzani est présent au Québec via les chaînes Sports Experts et Intersport.

700

Affaires

704

SITES INTERNET

LE PARADIS TERESTRE

vous intéressez. Visitez : www.3.sympatico.ca/pierre307

710

OCCASIONS D'AFFAIRES

AIR.

Filtre spécial, réduit de 60 % les coûts, 100 % odeurs et bactéries. \$\$\$ 514-338-1402

ASSOCIÉ-INVESTISSEUR

pour expansion nationale et internationale. Concept unique, en santé naturelle, beauté et relaxation. Grand potentiel. 514 331-1641 ou 866-331-1641

MACHINES

à café italienne Vending, 6 appareils, 7 sélections, toutes placées dans commerces, 10 000\$ ferme. 514-586-0661

PRÉMATERNELLE.

Concept unique, clientèle établie dans secteur en pleine croissance démographique. (Rive-Sud). 514-704-0880.

RÉDUISEZ

vos impôts. Commercialisez un produit avec 80% de profit. 514-940-6559 ou 1-866-940-6559

RESTAURANT VIEUX-MONTREAL.

recherche chef-associé, cuisine du marché inspiration française. 514-891-8517

ST-JÉRÔME,

bord de l'autoroute 15. Bâtisse commerciale à louer. Possibilité jusqu'à 26 000 pi car. Facile d'accès. Sortie d'autoroute 43, centre-ville. 450-438-5166

VOTRE CRÉDIT

est bon! Vous voulez investir dans l'immobilier avec peu / pas de comptant? Nous avons ce qu'il vous faut. 514-668-6480, 10-17h lun. au ven.

715

SERVICES SPÉCIALISÉS, FINANCEMENT

1RE-2e HYP.

rés. comm. ind. balance vente Dencol 514-342-1356 (agent protégé)

CHERCHE

hypothèque 1er rang, 100 000 \$. Sur immeuble commercial Mt-Tremblant. 819-429-6311

FINANCEMENT ET CAPITAL DE RISQUE

www.onyxfinancing.com

NOTAIRE, (Rapide),

1ière ou 2ième hypothèque, Prêteurs privés. Mt - Laval - Rive-Nord. Notaire Gagnon 514-591-5141

PRÊTEUR PRIVÉ

1E-2E HYPOTHÈQUE. 450-448-5652

Rona veut empêcher la clôture de la transaction entre Matco Ravary et BMR

MARIE TISON
Presse Canadienne

Rona a déposé une requête en injonction pour surseoir à l'acquisition de Matco Ravary par le Groupe BMR.

Dans sa requête, Rona a demandé à ce que les actionnaires puissent se prononcer sur l'offre de BMR dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

Rona estime que cette offre équivaut à une liquidation de Matco Ravary et qu'une opération de cette importance nécessite l'approbation des deux tiers des actionnaires de Matco Ravary.

Or, Matco Ravary a déjà accepté l'offre de BMR et n'a prévu aucune assemblée des actionnaires. La clôture de la transaction est prévue pour le 30 janvier.

Rona est le principal actionnaire de Matco Ravary, avec une participation de 30,25 %.

Dans un communiqué transmis hier, Matco Ravary a fait savoir qu'elle entendait contester avec vigueur la requête de Rona.

Le 22 octobre dernier, BMR, un regroupement de détaillants de matériaux de rénova-



Photothèque La Presse ©
Le président et chef de la direction de Rona, Robert Dutton.

tion et de construction, a offert d'acheter la quasi-totalité des actifs de Matco Ravary pour 26 millions. BMR s'engageait égale-

ment à prendre en charge le passif de Matco Ravary, soit environ 13,6 millions.

En vertu de cette transaction, le président et chef de l'exploitation de Matco Ravary, Gilles Nolet, et le président du conseil et chef de la direction de l'entreprise, Carmel Chaput, s'engageaient à investir environ 4 millions dans BMR et à continuer à travailler pour BMR.

Matco Ravary, une société inscrite à la Bourse de Toronto, exploite six magasins de matériaux de rénovation et de construction dans la région de Montréal.

BMR, qui regroupe 105 magasins sous la bannière BMR et 25 marchands associés au Québec, dans la région d'Ottawa et au Nouveau-Brunswick, a modifié son offre le 11 novembre dernier.

L'entreprise a plutôt offert 24,6 millions pour les actifs de Matco Ravary. Elle s'est encore engagée à prendre en charge le passif de Matco Ravary, mais celui-ci a été ramené à 12,6 millions.

En vertu de cette nouvelle proposition, MM. Nolet et Chaput n'avaient plus à investir dans BMR, mais ils s'engageaient tout de même à demeurer à l'emploi de BMR.

Le 18 novembre dernier, Matco Ravary a annoncé qu'elle avait accepté l'offre d'achat

modifiée de BMR, à la suite de la recommandation d'un comité indépendant de son conseil d'administration.

Dans sa requête, Rona a soutenu que la transaction équivaut à une liquidation de Matco Ravary puisque celle-ci se retrouverait vidée de la quasi-totalité de ses actifs.

« D'une société opérante se spécialisant dans la vente de produits de construction et de rénovation, Matco deviendra une coquille sans opérations vidée de ses actifs, si ce n'est que de l'argent en très grande partie », a déploré Rona.

Selon Rona, les actionnaires subiront un préjudice irréparable.

« Sans leur consentement, ils se retrouveront actionnaires d'une compagnie totalement différente, n'ayant plus d'opérations et dont la liquidité du titre, déjà faible, s'en trouverait diminuée. »

Rona a également souligné qu'une assemblée permettrait aux actionnaires d'obtenir de l'information sur l'offre de BMR.

« À titre d'exemple, dans le cadre d'une assemblée, les actionnaires auraient pu obtenir réponse aux interrogations découlant du fait que l'offre modifiée est moins avantageuse financièrement que l'offre (initiale), interrogations qui demeurent sans réponse », a écrit Rona dans sa requête.

SNC-Lavalin obtient un contrat en Algérie et en convoite un autre très gros

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

SNC-LAVALIN poursuit sur sa lancée en Algérie, avec un contrat de 96 millions pour fournir de l'eau potable supplémentaire aux quelque 500 000 habitants de la ville de Skidda, à 400 kilomètres à l'est d'Alger, et pour alimenter une raffinerie en eau.

Ce projet qualifié « d'envergure », hier, par la direction de SNC-Lavalin, pourrait paraître bien mineur dans quelques semaines si la société d'ingénierie décroche le contrat de près de 1 milliard sur le point d'être octroyé par les autorités algériennes.

Selon Harry Varjabedian, maître de projet et vice-président construction chez SNC-Lavalin, le contrat de 96 millions devra être réalisé rapidement, d'ici le printemps prochain ; c'est aussi le cas du précédent contrat, d'une valeur celui-là de 141 millions.

Ce dernier consistait à acheminer l'eau de trois réservoirs dans une usine de traitement construite par SNC-Lavalin, d'une capacité de 150 000 mètres cubes d'eau par jour. Comme l'eau était destinée à la ville d'Alger, il a fallu construire des conduites sur 70 kilomètres.

« On a eu le contrat en avril et nous devions terminer dans six mois. Nous l'avons fait. C'est pour ça que l'Agence nationale des

barrages d'Algérie nous a octroyé l'autre contrat », a indiqué M. Varjabedian.

Selon lui, SNC-Lavalin devra d'abord concevoir et construire un réseau de collecte des eaux saumâtres qui stagnent dans 10 puits d'une zone industrielle, une station de traitement et un réservoir tampon devant alimenter une raffinerie.

Dans un second temps, il faudra construire une station flottante, à côté d'un barrage, et une conduite de 120 mètres de long pour transporter l'eau potable à la ville de Skidda.

« Le projet va permettre de rendre disponibles 50 000 mètres cubes d'eau par jour, ce qui en doublera la quantité », a mentionné M. Varjabedian.

Tout comme pour le premier projet, 40 Ca-

nadiens seront employés en Algérie et environ 200 travailleurs locaux leur prêteront main-forte.

Quand on demande au vice-président construction si d'autres projets en Algérie pourraient être débloqués à court terme, il accélère son débit.

« On a soumissionné pour un projet majeur de près de 1 milliard. L'Algérie a retenu deux entrepreneurs, SNC-Lavalin et une firme espagnole. La semaine prochaine, on va savoir si SNC-Lavalin est retenue ou non.

« Il s'agit encore une fois d'un projet de transfert d'eau, mais plus élaboré et qui nécessite la construction d'un tunnel », dit-il.

Le titre de SNC-Lavalin a pris 34 cents à 34,72 \$, hier à la Bourse de Toronto.



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade





Au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de remettre le prix Entreprise exportatrice de l'année à ZENON Environmental Inc. d'Oakville, en Ontario. ZENON est reconnue à l'échelle internationale pour ses méthodes d'épuration des eaux sans produits chimiques, qui sont utilisées dans plus de 30 pays afin

Pierre S. Pettigrew
Ministre du Commerce international

d'améliorer la salubrité et la qualité de l'eau. Les entreprises comme ZENON sont un exemple de la créativité et du sens de l'innovation canadiens faisant notre renommée à travers le monde. Leurs réussites se traduisent par des emplois plus nombreux, des perspectives plus prometteuses et un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens. Nous sommes fiers des succès remportés par nos exportateurs dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.

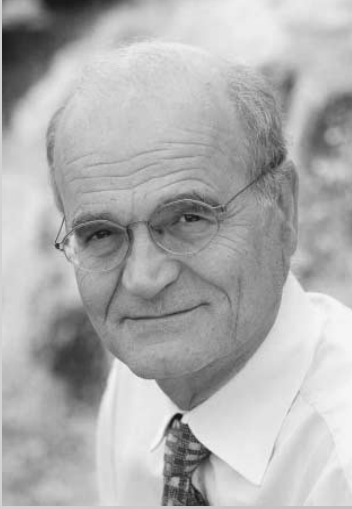


Entreprise exportatrice de l'année 2002

ZENON Environmental Inc.
Oakville (Ontario)
www.zenonenv.com

« Nous sommes honorés d'avoir remporté le prix Entreprise exportatrice de l'année. Cette reconnaissance a renforcé la position de notre société et de nos produits sur le marché mondial. J'encourage les entreprises canadiennes qui exportent actuellement ou qui envisagent d'étendre leurs activités internationales à poser leur candidature pour ce prestigieux prix. »

Andrew Benedek
président-directeur général



Pour obtenir un formulaire d'inscription aux Prix d'excellence 2003 (qui célébreront leur 20^e anniversaire), consultez www.infoexport.gc.ca/awards-prix



Canadian Manufacturers & Exporters
Manufacturiers et Exportateurs du Canada



EDC
Exportation et développement Canada
Export Development Canada



RBC Services Internationaux

NATIONAL POST

Financière Sun Life



DEO
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada



PORT VANCOUVER

À VOS AFFAIRES

Une semaine sous le signe des États-Unis



STÉPHANIE GRAMMOND

Les mesures fiscales annoncées par le président des États-Unis, George W. Bush, ont monopolisé l'attention des marchés boursiers cette semaine, y compris au Canada, même si ces mesures n'auront pas d'impact direct chez nous.

Plus particulièrement, l'abolition de la double imposition sur les dividendes (les investisseurs paient de l'impôt sur les dividendes qui leur sont versés à même les bénéfices des entreprises qui ont déjà été imposés) a fait couler beaucoup d'encre.

D'après l'annonce de Bush, non seulement les investisseurs ne seront plus imposés sur les dividendes, mais ils paieront moins d'impôt sur le gain en capital. Le calcul du gain en capital ferait abstraction des bénéfices non répartis qui demeurent dans les coffres des entreprises qui n'ont pas versé de dividendes. Au total, ces changements pourraient faire rebondir la Bourse américaine de 8 %, selon les analystes.

« Il faut souligner que ces mesures ne sont pas encore un fait accompli. Mais si tout cela se réalise, ça changera vraiment la façon d'évaluer les actions », a commenté notre gestionnaire-conseil, Johanne Pichette, de CDP Capital.

Cependant, ce ne sont pas les titres à dividendes qui ont le plus alimenté la hausse du marché la semaine dernière : ce sont encore les titres de techno, qui mènent la charge depuis le début d'octobre.

Les technos encore en tête

La réglementation des Baby Bells aux États-Unis (les sociétés issues de l'ancien monopole de services de télécommunications) pourrait être modifiée, et celles-ci n'auront plus à laisser de nouveaux acteurs utiliser leur réseau à un tarif préférentiel, explique M^{me} Pichette. Cela laisse entrevoir davantage de revenus pour les sociétés de télécoms, mais aussi plus de marge de manœuvre pour faire des commandes à leurs fournisseurs que sont les sociétés de technologie.

À propos, certaines sociétés de télécoms et de techno ont donné un bon son de cloche, comme SAP, qui a dévoilé des revenus et des marges bénéficiaires à la hausse, ou AT&T, qui a fait état d'une hausse des interurbains.

Preuve de la vigueur soutenue des titres de techno, l'indice du NASDAQ, qui renferme les plus grands noms américains de la

techno, a franchi le 9 janvier sa moyenne mobile des 200 derniers jours. Il s'agit d'un des indicateurs techniques les plus fiables pour confirmer un marché à la hausse. « Ça augmente le niveau de confiance, mais ne veut pas dire que ça ne redescendra pas, surtout si les

Le Portefeuille des lecteurs LA PRESSE AFFAIRES

SECTEUR	SOCIÉTÉ (SYMBOLE)	ACTION		VALEUR AU 30 SEPT. 2002	COURS ACTUEL	VALEUR ACTUELLE	VARIATION	
		NBRE	COÛT MOYEN				PAR RAPPORT AU COÛT MOYEN	CETTE SEMAINE
Énergie	Petro-Canada (PCA)	56	36,35\$	2 607\$	48,51\$	2 717\$	33,45%	-2,02%
Matériaux de base	Alcan (AL)	66	56,02\$	2 590\$	48,76\$	3 218\$	-12,96%	1,52%
	Cascades (CAS)	152	12,25\$	2 584\$	15,82\$	2 405\$	29,14%	-4,81%
Produits industriels	Bombardier (BBD.B)	594	7,91\$	2 590\$	6,28\$	3 730\$	-20,61%	11,35%
	CAE (CAE)	568	4,56\$	2 590\$	6,05\$	3 436\$	32,68%	10,40%
Consommation discrétionnaire	Canadian Tire (CTRA)	96	25,02\$	2 580\$	31,65\$	3 038\$	26,50%	-4,95%
Consommation de base	Groupe Jean Coutu (PJC.A)	149	17,40\$	2 593\$	16,55\$	2 466\$	-4,89%	-2,19%
	Aliments Maple Leaf (MFI)	237	10,91\$	2 586\$	12,05\$	2 856\$	10,45%	6,35%
	Molson (MOLA)	83	31,00\$	2 573\$	33,34\$	2 767\$	7,55%	-2,37%
	Empire (EMPA)	96	27,13\$	2 604\$	29,75\$	2 856\$	9,66%	-0,50%
Soins de santé	Biovail (BVF)	66	60,51\$	2 594\$	44,95\$	2 967\$	-25,71%	-0,53%
Services financiers	Banque Royale (RY)	49	50,00\$	2 582\$	57,32\$	2 809\$	14,64%	-3,00%
	Financière Power (PIWF)	74	34,80\$	2 575\$	37,09\$	2 745\$	6,58%	1,42%
Service de télécommunications	BCE (BCE)	92	34,42\$	2 585\$	29,58\$	2 721\$	-14,06%	2,32%
Services publics	TransCanada PipeLines (TRP)	115	20,55\$	2 599\$	22,45\$	2 582\$	9,25%	-2,14%
> MONTANT INVESTI au 31 janvier 2002		45 002\$		> VARIATION DEPUIS LA RÉVISION au 30 septembre 2002		11,54%		
> VALEUR ACTUELLE		43 313\$		> VARIATION PAR RAPPORT AU COÛT MOYEN		2,66%		
> VARIATION DEPUIS LA CRÉATION au 31 janvier 2002		-3,75%		> VARIATION CETTE SEMAINE		0,91%		

N.B. : Le nouveau Portefeuille des lecteurs a été constitué en date du 30 septembre 2002.
MISE EN GARDE : Ce portefeuille est constitué à partir des choix des lecteurs. Il ne s'agit pas de recommandations d'achat de titres.

Source : Bloomberg, CDP Capital, La Presse

nouvelles fondamentales ne viennent pas confirmer l'enthousiasme », dit M^{me} Pichette.

Le Dow Jones, qui inclut les 30 Blue Chips de la Bourse de New York, et le S&P 500 qui regroupent les 500 plus grandes sociétés américaines, se rapprochent aussi de ce cap. Est-ce à dire que le long et pénible marché baissier qui sévit depuis plus de trois ans aux États-Unis, est bel et bien terminé ?

Chose certaine, le marché a remonté rapidement depuis octobre, et les investisseurs pessimistes qui

maintenaient beaucoup de liquidité dans leur portefeuille commencent à sentir la soupe chaude. Ils saisissent chaque repli du marché pour remonter dans le train, soutenant ainsi le marché.

Cette semaine, le stratège de la firme Morgan Stanley ajoutait d'ailleurs à l'enthousiasme, en plaçant en tête de son palmarès annuel des plus grandes surprises que réserve l'année 2003 aux investisseurs... un rebond de plus de 25 % des actions américaines au cours de la première moitié de l'année ! L'an dernier, il était l'un des rares à entrevoir une troisième année de baisse, ce qui s'est finalement concrétisé.

Le Portefeuille s'en tire avec Bombardier et CAE

Outre les titres de technos et de télécoms, les sociétés industrielles ont aussi le vent dans les voiles. Dans le Portefeuille des lecteurs, le titre de Bombardier et de CAE,

deux sociétés reliées à l'aérospatiale qui pèsent maintenant pour 16,5 % du Portefeuille, ont enregistré les plus fortes hausses cette semaine.

D'autre part, les titres défensifs (ceux qui ont de meilleurs résultats lorsque le marché se replie) ont reculé, comme Groupe Jean-Coutu, Molson, TransCanada PipeLines ou même BCE et la Banque Royale.

Étonnamment, l'action des Aliments Maple Leaf, normalement dans le clan des défensifs, a grimpé de plus de 6 %. Il ne faut peut-être pas en faire un plat, puisque le volume de transactions n'était pas énorme. Mais M^{me} Pichette explique quand même cette remontée par la conclusion de la transaction avec Canada Bread pour laquelle on nourrissait encore un peu d'incertitude, et par la baisse du cours du blé qui réduira les coûts de la division de boulangerie.

LES AUTOMOBILES POPULAR

A8 2003 en montre

5441, rue Saint-Hubert

Montréal (Québec)

H2J 2Y4

www.popularaudi.com (514) 274-5471

La vie en Loews...

C'est plus qu'une chambre d'hôtel...
C'est un personnel tellement souriant et accueillant que vous vous sentirez chez vous.
Totement ! Et pour personnaliser davantage votre confort, de nouveaux petits extras* sont disponibles : lecteur de disques compacts, lumière de lecture, équipement d'exercices individuel, appareil de thérapie sonore...
Un simple coup de fil suffit !

115 \$ 115 \$ 115 \$ 115 \$ 115 \$ 115 \$ 115 \$ 115 \$

C'est extra !

*Selon disponibilité.

Réservation : 1 800 463-5256

HÔTEL LOEWS LE CONCORDE QUÉBEC

1225, cours du Général-De Montcalm Québec (Québec) G1R 4W6 www.loewshotels.com

RAPPEL

GROUPE CGI INC.

OFFRE D'ACHAT

visant la totalité des actions ordinaires en circulation de

COGNICASE INC.

en contrepartie, au gré du porteur, pour chaque action de Cognicase, de 4,50 \$ CA au comptant ou 0,6311 action subalterne classe A de Groupe CGI inc. ou toute combinaison des deux, sous réserve de la contrepartie au comptant globale maximum et de la contrepartie en actions globales maximum (et de la répartition proportionnelle correspondante) décrites dans l'offre

Groupe CGI inc. (« CGI » ou l'« initiateur ») a lancé une offre d'achat datée du 6 décembre 2002, dans sa version modifiée (l'« offre »), visant la totalité des actions ordinaires en circulation (« actions de Cognicase ») de Cognicase inc. (« Cognicase »). La présente annonce est un rappel aux actionnaires de Cognicase que l'offre peut être acceptée jusqu'à minuit (heure de Montréal) le 13 janvier 2003, à moins qu'elle ne soit retirée ou prolongée. Le 5 décembre 2002, soit le dernier jour de bourse avant la date de l'annonce de l'offre, le cours de clôture des actions de Cognicase à la Bourse de Toronto s'établissait à 3,40 \$ CA et le cours de clôture moyen pondéré sur 20 jours et sur 90 jours des actions de Cognicase à la Bourse de Toronto s'établissait, respectivement, à 3,04 \$ CA et à 2,83 \$ CA. À cette date, l'offre représente une prime de 32,4 % sur le cours de clôture des actions de Cognicase à la Bourse de Toronto, et une prime de 48 % et de 54 % sur le cours de clôture moyen pondéré sur 20 jours et sur 90 jours des actions de Cognicase à la Bourse de Toronto, respectivement.

BMO Nesbitt Burns inc., conseiller financier du comité spécial du conseil d'administration de Cognicase, a remis au conseil de Cognicase un avis écrit selon lequel la contrepartie offerte dans le cadre de l'offre de CGI est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Cognicase. Sur la foi de cet avis, le conseil d'administration a conclu que la contrepartie offerte dans le cadre de l'offre de CGI est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Cognicase et recommande aux actionnaires de l'accepter.

CGI a conclu une convention de dépôt avec la Banque Nationale du Canada (le « vendeur »), aux termes de laquelle le vendeur a, sous réserve de certaines exceptions, irrévocablement convenu de déposer en réponse à l'offre et de ne pas retirer un total de 9 450 187 actions de Cognicase dont il est, directement ou indirectement, propriétaire véritable.

Par ailleurs, tel que l'indique l'avis de changement se rapportant à la circulaire du conseil d'administration de Cognicase daté du 9 janvier 2003, les administrateurs et membres de la haute direction suivants de Cognicase, de même que les personnes avec lesquelles ils ont respectivement des liens, ont déclaré leur intention d'accepter l'offre de CGI et de déposer leurs actions de Cognicase en réponse à l'offre : M. Ronald Brisebois, M. J.V. Raymond Cyr, M. André Duquenne, Mme Monique Lefebvre, Mme Michelle Courchesne, M. Benoit Dubé, M. Claude Rivard, M. Vincent W. Savaldi, M. Carl Simard et M. André Trudeau.

L'offre est notamment conditionnelle à ce qu'au moins i) 66 2/3 % des actions de Cognicase en circulation et ii) 50,01 % des actions de Cognicase en circulation, sauf les actions de Cognicase détenues par des personnes dont les actions de Cognicase ne feraient pas partie de la « minorité » dans le cadre d'une opération d'acquisition ultérieure, soient valablement déposées en réponse à l'offre et non retirées à minuit (heure de Montréal) le 13 janvier 2003 ou à toute autre heure et date auxquelles l'initiateur peut à l'occasion prolonger l'offre.

CGI est la plus importante société indépendante de services en technologies de l'information (« TI ») au Canada et la quatrième en importance en Amérique du Nord. Ayant son siège social à Montréal, CGI structure géographiquement ses activités autour de trois unités d'exploitations stratégiques : Canada et Europe, États-Unis et Asie-Pacifique, et la gestion de processus d'affaires, de même que des services aux entreprises. CGI offre une gamme complète de services en TI dans six secteurs économiques : les services financiers, les télécommunications, le secteur fabrication/détail/distribution, les gouvernements, les services publics et autres services, ainsi que les soins de santé. Quelque 72 % des activités de CGI ont trait aux fonctions de gestion des entreprises et de TI (impartition), et 28 % aux services-conseils et à l'intégration de systèmes.

Les questions et demandes d'aide concernant l'offre peuvent être adressées à Marchés mondiaux CIBC inc., à Valeurs mobilières Desjardins inc. ou à votre conseiller financier juridique.

Marchés mondiaux CIBC inc. (514) 847-6300

Valeurs mobilières Desjardins inc. (514) 281-2244

La présente annonce ne constitue pas une offre d'achat ni une offre de vente d'actions de Cognicase. L'offre est formulée uniquement au moyen de l'offre et de la note d'information datées du 6 décembre 2002, dans leur version modifiée, et de la lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie connexes (les « documents d'offre »). L'information que contient la présente annonce n'est qu'un sommaire des renseignements plus détaillés qui figurent dans les documents d'offre. Il est fortement recommandé aux actionnaires de lire intégralement les documents d'offre.



Une succursale de la Banque Laurentienne.

Photothèque La Presse ©

Possibilité de grève à la Banque Laurentienne

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

LES QUELQUE 2000 syndiqués de la Banque Laurentienne au Québec et à Ottawa se prononceront demain sur la possibilité de déclencher la grève au moment jugé opportun.

Une assemblée syndicale a été convoquée demain à Montréal pour l'ensemble des syndiqués, oeuvrant dans environ 175 établissements dans toutes les régions du Québec ainsi qu'à Ottawa, qu'il s'agisse de succursales ou de centres administratifs.

Si le mandat de grève était accordé, celle-ci pourrait être déclenchée dans les jours qui suivent, après le respect d'un délai légal de quelques jours, a précisé en entrevue le président du syndicat, Daniel Larose (la section locale 434 du Syndicat des employé(e)s professionnel(le)s et de bureau, affilié à la FTQ).

Il s'agirait d'une rarissime grève à la Banque Laurentienne, une autre ayant eu lieu en 1978, a rapporté M. Larose. Cet arrêt de travail avait duré une journée et demie.

« Ce n'est pas l'objectif, la grève. On veut toujours en arriver à un règlement », a précisé M. Larose, pour qui le débrayage apparaît comme un recours ultime. « Si on doit utiliser ce moyen-là, on va l'utiliser. »

Le syndicat affirme avoir « fait un ménage dans ses demandes » afin de se rapprocher d'un règle-

ment. Il demande entre autres des augmentations de salaire de 5 % par année pendant trois ans.

Du côté de la banque, la directrice des communications, Gladys Caron, a dit espérer que les employés sauront comprendre le contexte dans lequel évolue l'institution financière. « On cherche une entente où chaque partie va être gagnante. On ne cherche pas à enlever quoi que ce soit à quiconque là-dedans. Ce qu'on veut, c'est permettre à la banque d'avoir ce dont elle a besoin, dans une convention collective, pour faire face aux défis de croissance et de compétitivité qu'elle rencontre, tout en permettant d'offrir à nos employés des conditions de travail qui sont toujours parmi les plus intéressantes dans le secteur bancaire au Canada. »

Le présent litige à la Banque Laurentienne ne date pas d'hier, les moyens de pression ayant débuté en avril dernier, relate M. Larose. Les syndiqués sont sans contrat de travail depuis plus d'un an et demi, le contrat étant arrivé à échéance en juin 2001. Les pourparlers avec la direction de la banque avaient débuté en septembre 2001. Un médiateur a depuis été nommé au dossier.

Les syndiqués sont des femmes à 92 %, a précisé M. Larose.

La Banque Laurentienne est la banque la plus largement syndiquée au Canada, a noté M^{me} Caron.

Bombardier Transport obtient une nouvelle commande en Allemagne

Presse Canadienne

BOMBARDIER TRANSPORT a annoncé hier l'obtention, en Allemagne, d'un contrat de 212 millions comprenant la livraison et l'entretien de 40 voitures à deux niveaux et de huit locomotives pendant 15 ans.

Cette importante commande de la Société locale de transport de la Basse-Saxe (LNVG) s'ajoute à deux autres ententes survenues cette semaine entre Bombardier et des transporteurs ferroviaires européens. La valeur totale de ces nouveaux contrats s'élève à près de 660 millions.

Depuis janvier dernier, la LNVG s'est porté acquéreur de 106 voitures à deux niveaux et de 18 locomotives de Bombardier. Les trains, qui serviront au transport local et

régional, seront fabriqués dans les usines de la multinationale québécoise à Kessel et à Gortitz, en Allemagne. Les véhicules devraient être livrés au milieu de 2005.

Par ailleurs, la division aéronautique de Bombardier a aussi fait savoir en fin de journée qu'elle avait vendu trois biturbopropulseurs de série Q300 à 50 places ainsi qu'un Dash 8 à 36 places usagé à la compagnie aérienne australienne Qantas. Les nouveaux appareils seront livrés au deuxième trimestre de 2003. Le montant de la transaction n'a pas été divulgué.

Hier, à la Bourse de Toronto, le titre de Bombardier a augmenté de 3,46 %, et a clôturé la séance à 6,28 \$.

La CVMQ passe Cognicase en revue

MICHÈLE BOISVERT

Dans une circulaire déposée jeudi soir, Cognicase révèle avoir fait l'objet d'une demande d'information de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Cet événement remonte au 8 mai 2002, alors que la CVMQ avait demandé à Cognicase de lui communiquer de l'information sur les acquisitions effectuées par la Société, « au cours des exercices compris dans la période de quatre exercices terminée le 30 septembre 2001 ». Les informations requises visaient notamment la répartition du prix d'achat, l'écart d'acquisition présenté au bilan de la Société, ainsi que des précisions sur quelques postes et une note afférente aux états financiers.

Cognicase précise avoir transmis toute l'information requise au cours des quatre semaines suivant le 8 mai 2002. La société précise dans la circulaire que, depuis le 4 juin dernier, la CVMQ n'a demandé aucun autre document et n'a pas eu de discussions avec Cogni-

case au sujet des informations données par cette dernière.

Cognicase explique, d'autre part, qu'une ordonnance de la CVMQ lui interdisait de dévoiler l'existence de cette révision. Cette ordonnance a été levée le 6 janvier 2003, soit lundi dernier.

Pendant les deux jours qui ont suivi, soit du 6 au 8 janvier, Cognicase assistée de ses conseillers juridiques et financiers, a procédé à un examen additionnel de la « Demande de communication de documents » de la CVMQ. Cet examen n'a révélé aucun fait qui pourrait avoir une incidence négative sur Cognicase.

Le 8 janvier, Cognicase faisait part de ces développements à CGI.

« Après un examen minutieux, nous avons déterminé que cette information n'était pas matérielle, a déclaré Eileen Murphy, porte-parole de CGI. Comme elle ne change en rien la nature de la société, notre offre d'achat portant sur toutes les actions de Cognicase est maintenue telle quelle. »

Rappelés que cette offre, dont l'expiration est prévue pour lundi à minuit, est de 4,50 \$ l'action.

La circulaire déposée jeudi soir

divulguait également l'intention de certains administrateurs et hauts dirigeants de Cognicase d'accepter l'offre révisée de CGI et de déposer leurs actions en réponse à cette offre. Parmi ces hauts dirigeants figure le nom de Ronald Brisebois, président fondateur de Cognicase, qui détient environ 3 % du capital-actions de son entreprise.

« C'était la première fois que cette information était divulguée et nous avons été très contents de voir que notre offre était acceptée des hauts dirigeants de Cognicase », explique Eileen Murphy.

Dans une autre circulaire, cette fois déposée par CGI, on apprend que l'entreprise montréalaise compte apporter certains changements à la composition de son conseil d'administration.

CGI veut augmenter le nombre de ses administrateurs indépendants. Selon les changements proposés, ce nombre passerait de sept à huit, sur un total de 14 administrateurs. On apprend également que CGI amorcera l'exercice 2003 avec trois nouveaux administrateurs.

Ces changements seront soumis au vote des actionnaires de CGI à l'assemblée annuelle.

AVIS DE MOTION EN VUE DE FAIRE CERTIFIER LE RECOURS COLLECTIF OU DE FAIRE APPROUVER LE RÈGLEMENT LITIGES EN MATIÈRE DE RECOURS COLLECTIF EN CE QUI CONCERNE LE RÉGIME DE RETRAITE DU TRUST ROYAL EN ONTARIO ET AU QUÉBEC

Le présent avis peut porter atteinte à vos droits. Veuillez lire attentivement ce qui suit.

Destinataires : Tous les participants, anciens participants et participants antérieurs au Régime de retraite du Trust Royal (le « régime »), leurs conjoints et bénéficiaires

Le lundi 28 avril 2003, à 10 h, une motion sera entendue par M. le juge Haines de la Cour supérieure de justice de l'Ontario au Palais de justice situé au 80, rue Dundas, à London (Ontario), en vue de certifier que l'affaire *John Burlington v. Royal Trust Corporation of Canada and Royal Bank of Canada*, numéro du dossier de greffe 35346, est un recours collectif en vertu de la *Loi de 1992 sur les recours collectifs*, L.O. 1992, chap. 6 et de faire approuver le règlement proposé de cette poursuite, conformément au protocole d'accord le 29 août 2002 entre l'Association pour l'amélioration des régimes de retraite du Trust Royal (« APERT »), les représentants des demandeurs du recours collectif proposé, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et la Banque Royale du Canada (« RBC »).

RECOURS COLLECTIF CERTIFIÉ PAR LE TRIBUNAL

Aux fins du règlement de cette action, le groupe proposé est le suivant :

- a) le sous-groupe des membres de l'APERT, constitué de tous les participants, les anciens participants et les participants antérieurs au Régime de retraite du Trust Royal (le « régime ») qui avaient des droits aux termes du régime à compter du 31 décembre 1989; toutes les personnes qui étaient admissibles à s'affilier au régime le 31 décembre 1989, mais qui ont choisi, conformément à une option aux termes du régime, de retarder leur affiliation au régime et qui, conformément à cette option, ont participé au régime après le 31 décembre 1989; les conjoints des participants et des anciens participants; et tous les autres bénéficiaires actuels et antérieurs du régime à la date du règlement, à l'exception des personnes qui constituent le sous-groupe des non-membres de l'APERT, comme il est défini au paragraphe b) ci-dessous, ainsi que des personnes qui ont choisi de se retirer des recours collectifs et du règlement;
- b) le sous-groupe des non-membres de l'APERT est constitué des personnes qui ont été autorisées à participer au régime après le 31 décembre 1989, et qui y ont en fait participé, et ont conservé un droit aux termes du régime jusqu'à la date du règlement, ainsi que des conjoints et des bénéficiaires de ces personnes, à l'exception des personnes, ainsi que des conjoints et des bénéficiaires de ces personnes, qui ont choisi de se retirer des recours collectifs et du règlement.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

La valeur estimative du règlement proposé de ces actions est de 52,67 millions de dollars. Le règlement prévoit un versement en espèces et des mesures de bonification des prestations pour les membres du sous-groupe des membres de l'APERT qui avaient des droits aux termes du régime à compter du 31 décembre 1989 ou qui étaient admissibles à adhérer au régime à compter du 31 décembre 1989, mais qui ont choisi, conformément à une option aux termes du régime, de retarder leur affiliation au régime et qui, conformément à cette option, ont participé au régime après le 31 décembre 1989 (le « groupe de droit à prestations des membres de l'APERT ») et un versement en espèces pour les membres du sous-groupe des non-membres de l'APERT (le « groupe de droit à prestations des non-membres de l'APERT »). Les participants du sous-groupe des membres de l'APERT ayant adhéré au régime avant le 1^{er} janvier 1990 et dont les droits aux termes du régime ont pris fin avant le 31 décembre 1989 à la suite d'un décès (sans bénéficiaires), d'une « liquidation » (c'est-à-dire du transfert à partir du régime de la valeur de rachat de leurs droits à prestations) ou pour une autre raison, et les participants du sous-groupe des membres de l'APERT ayant adhéré au régime après le 31 décembre 1989, autrement qu'en conformité avec l'option prévue aux termes du régime avant cette date pour retarder l'affiliation au régime, et dont les droits aux termes du régime ont pris fin avant la date du règlement, ne recevront aucune bonification des prestations ni aucun versement dans le cadre du règlement.

Le règlement proposé constitue un règlement complet et définitif de toutes les demandes et les causes d'actions soulevées par les membres du groupe ou leurs représentants dans le cadre du recours collectif et qui sont incluses dans le règlement.

Les membres du groupe qui ne s'opposent pas au règlement proposé ne sont pas tenus de se présenter à l'audience ou de prendre toute autre mesure pour indiquer leur désir de participer au règlement proposé. À l'audience, le tribunal entendra les contestations des membres du groupe en ce qui concerne le règlement proposé, mais seulement si ces contestations sont envoyées par écrit le 1^{er} mars 2003, ou avant cette date, aux avocats du sous-groupe des membres de l'APERT :

Cohen Highley LLP
One London Place
255, avenue Queens, 11^e étage
London (Ontario) N6A 5R8
À l'attention de : Paul G. Vogel
Téléphone : (519) 672-9330
Télécopieur : (519) 672-5960
Courriel : vogel@cohenhighley.com - Procureurs du sous-groupe des membres de l'APERT

avec copie à :
Blake, Cassels & Graydon LLP
B.P. 25, Commerce Court West
199, rue Bay
Toronto (Ontario) M5L 1A9
À l'attention de : William Horton
Téléphone : (416) 863-2290
Télécopieur : (416) 863-2653
Courriel : william.horton@blakes.com - Procureurs de RBC

et à :
Fraser Milner Casgrain LLP
1, First Canadian Place
100, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5X 1B2
À l'attention de : Paul Baston
Téléphone : (416) 863-4622
Télécopieur : (416) 863-4592
Courriel : paul.baston@fmc-law.com - Procureurs pour le sous-groupe des non-membres de l'APERT

Les membres du groupe qui s'opposent au règlement proposé doivent inclure dans leur contestation écrite les renseignements suivants :

a) le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et le courriel du membre du groupe qui s'oppose;

b) un bref exposé sur la nature et les motifs de la contestation; et

c) si le membre du groupe ou un représentant entend comparaître à l'audience du tribunal en personne, ou y être représenté par un avocat et, dans ce dernier cas, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et le courriel de l'avocat.

Si le règlement est approuvé par le tribunal de l'Ontario et que d'autres conditions préalables au règlement sont respectées conformément aux stipulations de l'accord, un autre avis sera publié vous informant de l'approbation du tribunal et de la date fixée par le tribunal pour que vous choisissiez ou non de vous retirer du recours collectif et du règlement.

RÉUNIONS D'INFORMATION

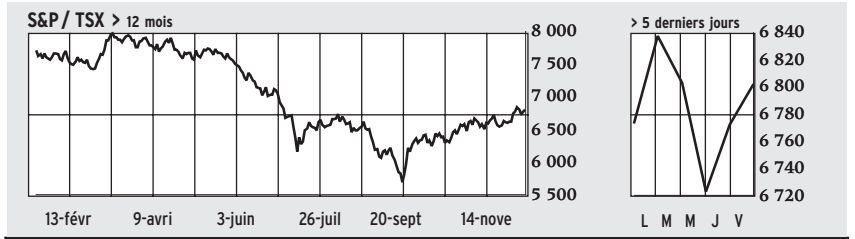
Des réunions d'information se tiendront dans l'ensemble du pays aux dates, heures et lieux suivants :

Victoria	Le lundi 6 janvier 2003 - 17 h 30 Delta Victoria Ocean Pointe Resort 45 Songhees Road Victoria, British Columbia
Vancouver	Le mardi 7 janvier 2003 - 17 h 30 Delta Vancouver Airport Hotel 3500 Cessna Drive Richmond, British Columbia
Edmonton	Le mercredi 8 janvier 2003 - midi Delta Edmonton South Hotel and Conference Centre 4404 Gateway Boulevard Edmonton, Alberta
Calgary	Le mercredi 8 janvier 2003 - 19 h 30 TELUS Convention Centre 120 - 9 Avenue S.E. Calgary, Alberta
Winnipeg	Le jeudi 9 janvier 2003 - 17 h 30 Delta Winnipeg 350 St. Mary Avenue Winnipeg, Manitoba
London	Le mardi 14 janvier 2003 - 17 h 30 Best Western Lamplighter Inn 591 Wellington Road South London, Ontario
Saint-Jean	Le mercredi 15 janvier 2003 - 17 h 30 Delta Brunswick 39, rue King Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
Halifax	Le jeudi 16 janvier 2003 - 17 h 30 Delta Barrington 1875 Barrington Street Halifax, Nova Scotia
Ville de Québec	Le lundi 20 janvier 2003 - 17 h 30 Hilton Québec 1100, boulevard René-Lévesque Est Ville de Québec (Québec)
Montréal	Le mardi 21 janvier 2003 - 17 h 30 Delta Centre-Ville 777, rue Université Montréal (Québec)
Ottawa	Le mercredi 22 janvier 2003 - 17 h 30 Ottawa Marriott 100, rue Kent Ottawa (Ontario)
Mississauga	Le jeudi 23 janvier 2003 - 17 h 30 Le mercredi 29 janvier 2003 - 13 h 00 Delta Meadowvale Resort and Conference Centre 6750 Mississauga Road Mississauga, Ontario
Toronto	Le vendredi 24 janvier 2003 - 13 h 00 Le mardi 28 janvier 2003 - 18 h 00 The Fairmont Royal York 100 Front St. W. Toronto, Ontario

Toute question relative aux questions du présent avis ne devrait pas être adressée au tribunal, étant donné que sa structure administrative n'est pas conçue pour répondre à ce type de demande de renseignements. Les questions peuvent être adressées aux avocats du sous-groupe des membres de l'APERT et aux avocats du sous-groupe des non-membres de l'APERT (ci-après). Des copies intégrales de l'accord, de l'avis de motion, et de l'affidavit à l'appui, ainsi que les lieux des réunions d'information peuvent être obtenus en appelant au 1 888 225-1693 ou sur le site Web www.apert.net.

LE PRÉSENT AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ ET VOUS EST ENVOYÉ CONFORMÉMENT À L'ORDONNANCE DE M. LE JUGE HAINES DE LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO, EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2002.

BOURSE DE TORONTO



HIER								
OUVERTURE	HAUT	BAS	FERMETURE	VAR. 1 J	VAR. 1 AN			
6 747,71	6 825,92	6 741,66	6 801,77	0,44%	-12,53%			
ACTIONS NÉGOCIÉES		1 302	GAINS	623	PERTES	474	INCHANGÉES	205
52 semaines	HAUT	BAS	Volume	HIER	JOUR PRÉCÉDENT			
	7 992,70	5 678,28	(millions)	327	282			
SOUS-INDICES								
	FERMETURE	VARIATION		FERMETURE	VARIATION			
Services financiers	109,03	0,37	Prod. consom. discr.	74,25	0,02			
Matériaux de base	128,90	1,16	Services de télécom.	50,91	0,06			
Énergie	123,86	-0,39	Prod. consom. de base	149,53	-0,46			
Produits industriels	66,43	0,51	Service publics	129,64	-0,15			
Tech. de l'information	18,96	0,41	Soins de santé	57,93	-0,12			

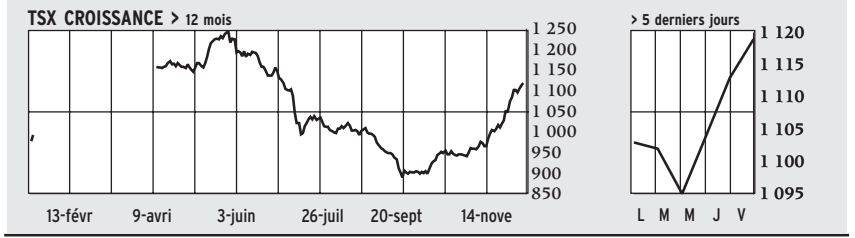
AUTRES INDICES CANADIENS									
		FERMETURE	VAR.	VAR. (%)			FERMETURE	VAR.	VAR. (%)
S&P / TSX 60		385,82	1,86	0,48	S&P / TSX Moyen. Cap.		434,96	1,09	0,25
S&P / TSX Petites cap.		445,57	1,57	0,35	DJ Can. Titans (40)		1 001,80	5,53	0,56

LES 10 PLUS ACTIFS									
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)
NORTEL NETWORKS		83774358	3,67	0,34	ELDORADO GOLD COR		2709382	1,96	0,06
BOMBARDIER/B		11866588	6,28	0,21	CELESTICA INC		2509435	26,78	-0,27
KINROSS GOLD CORP		7501617	3,80	0,18	DOMTAR INC		2274022	16,57	0,14
IAMGOLD CORPORATI		3137863	7,98	0,45	PLACER DOME INC		2071917	18,20	0,16
RIO MARCEA GOLD M		2975350	2,20	0,04	ABITIBI-CONSOL.		2043439	12,73	-0,07

TITRES GAGNANTS EN %					TITRES GAGNANTS EN \$				
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)
ALCATEL CANADA		29491	8,84	14,51	DOFASCO INC		141377	30,59	1,46
GAMMON LAKE		373906	2,67	13,14	MULLEN TRANSP.		5636	32,25	1,30
NORTEL NETWORKS		83774358	3,67	10,21	ANGIOTECH PHARMAC		53300	53,50	1,14
RIVERSIDE FOREST		5130	12,25	9,87	ALCATEL CANADA		29491	8,84	-0,12
PETROBANK ENERGY		136232	3,65	8,96	RIVERSIDE FOREST		5130	12,25	1,10

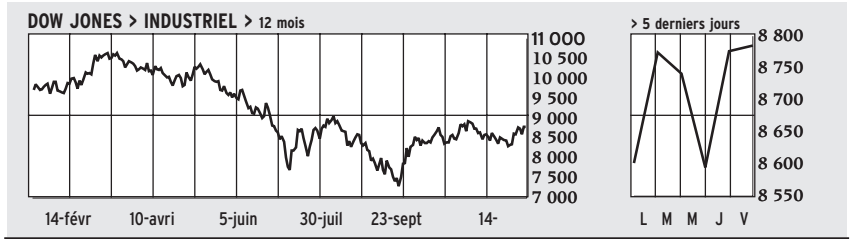
TITRES PERDANTS EN %					TITRES PERDANTS EN \$				
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)
LINDSEY MORDEN GR		1000	6,00	-24,05	HARRIS STEEL/A		1000	21,00	-2,00
MAINSTREET EQUITY		7100	3,10	-10,15	LINDSEY MORDEN GR		1000	6,00	-1,90
HARRIS STEEL/A		1000	21,00	-8,70	REITMANS (CANADA)		1000	21,50	-1,60
CARDIOME PHARMA C		7750	2,55	-7,27	TALISMAN ENERGY		493638	55,12	-1,14
REITMANS (CANADA)		1000	21,50	-6,93	CAPTL GAINS INC		3903	19,90	-1,09

BOURSE DE CROISSANCE TSX



HIER								
OUVERTURE	HAUT	BAS	FERMETURE	VAR. 1 J	VAR. 1 AN			
1 111,26	1 119,22	1 111,25	1 119,22	0,57%				
ACTIONS NÉGOCIÉES		930	GAINS	384	PERTES	250	INCHANGÉES	296
52 semaines	HAUT	BAS	Volume	HIER	JOUR PRÉCÉDENT			
	1 256,23	887,29	(millions)	55	54			
LES 10 PLUS ACTIFS								
	VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)	
OASIS DIAMOND EXP	3299000	0,16	0,01	MACDONALD MINES E	837660	0,04	0,02	
TALVARE NETWORK X	2581000	0,10	-0,02	ZENDA CAPITAL COR	785000	0,05	-0,03	
QUATERRA	1294000	0,17	0,05	VENGA AEROSPACE	774000	0,02	0,00	
CHAPLEAU	940500	1,04	-0,06	UNITED BOLERO DEV	722000	0,11	-0,01	
GOLDMINCO	857170	0,14	0,03	ECU SILVER MINING	579830	0,12	0,00	

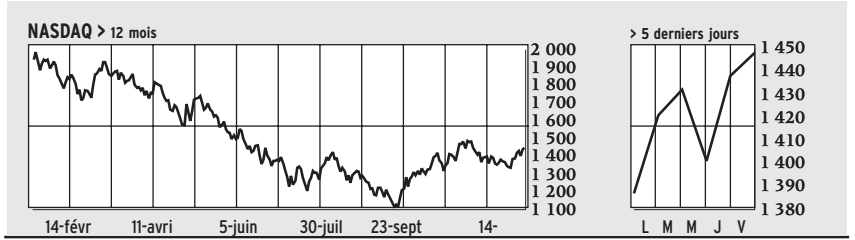
NEW YORK



HIER								
OUVERTURE	HAUT	BAS	FERMETURE	VAR. 1 J	VAR. 1 AN			
8 776,04	8 818,55	8 689,58	8 784,89	0,10%	-12,97%			
ACTIONS NÉGOCIÉES		3 415	GAINS	2 361	PERTES	876	INCHANGÉES	178
52 semaines	HAUT	BAS	Volume	HIER	JOUR PRÉCÉDENT			
	10 673,10	7 197,49	(millions)	1 490	1 529			
AUTRES INDICES DES AMÉRIQUES								
		FERMETURE	VARIATION			FERMETURE	VARIATION	
S&P 500 composé		927,57	-0,01	Dow Jones serv. publics		225,48	-1,51	
S&P 100 composé		470,41	0,49	AMEX composé		833,44	0,81	
Dow Jones transport		2 393,67	-18,12	Russell 2000		396,44	0,50	

LES 10 PLUS ACTIFS									
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)
LUCENT TECHNO.		57140900	1,70	0,04	EMC CORP/MASS		15356600	7,89	0,07
NORTEL NETWORKS		44329900	2,35	0,20	GENERAL ELECTRIC		14047100	25,66	-0,24
TYCO INTERNATIONAL		17985500	17,24	-0,02	TEXAS INSTRUMENTS		13725500	16,05	0,19
CITIGROUP INC		17894200	37,46	0,43	HEWLETT-PACKARD		13294000	20,85	0,37
AOL TIME WARNER		15395500	14,88	0,55	FORD MOTOR CO		13129000	10,50	0,27
TITRES GAGNANTS EN %					TITRES GAGNANTS EN \$				
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)
OM GROUP INC		2894100	8,14	28,19	MARKEL CORP		28900	218,30	3,80
ALPHARMA INC-CL A		2192500	16,00	18,87	ALPHARMA INC-CL A		2192500	16,00	2,54
CABLE & WIRELESS		671600	2,73	18,70	CAPITAL ONE FIN.		8934100	39,00	2,49
ALLEGHENY ENERGY		1715300	10,09	18,57	BIOTECH HOLDERS TR		188000	89,29	2,20
BRADWING INC		1250200	4,60	15,29	SPX CORP		1404700	40,00	1,88
TITRES PERDANTS EN %					TITRES PERDANTS EN \$				
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)
RPM INTERNATIONAL		4990400	12,08	-20,53	BERKSHIRE HATH./B		7370	2341,0	-17,00
MIRANT CORP		10903800	2,39	-12,77	WASHINGTON P/B		20400	752,07	-5,43
SEAGATE		6501000	11,10	-11,91	LEXMARK INTERN.		6066300	62,26	-4,00
GREAT ATLANTIC		862100	6,40	-11,72	RPM INTERNATIONAL		4990400	12,08	-3,12
OMEGA HEALTHCARE		142200	3,47	-11,03	WIPRO LTD-ADR		116600	32,85	-2,95

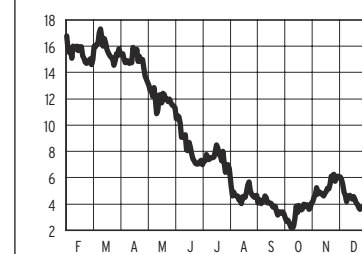
NASDAQ



HIER								
OUVERTURE	HAUT	BAS	FERMETURE	VAR. 1 J	VAR. 1 AN			
1 423,62	1 457,45	1 418,79	1 447,72	0,64%	-29,20%			
ACTIONS NÉGOCIÉES		3 528	GAINS	1 756	PERTES	1 035	INCHANGÉES	238
52 semaines	HAUT	BAS	Volume (millions)	HIER	JOUR PRÉCÉDENT			
	2 098,88	1 108,49		1 654	1 685			
SOUS-INDICES								
	FERMETURE	VARIATION		FERMETURE	VARIATION			
Assurances	2 362,53	-5,54	Industrielles	1 091,13	5,85			
Banques	2 293,96	-11,18	Télécomm.	123,78	2,48			
Finances	2 081,59	-11,45	Transports	1 324,68	-5,14			

LES 10 PLUS ACTIFS									
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (\$)
CISCO SYSTEMS		82685000	15,22	0,27	APPLIED MATERIALS		33004200	15,70	0,66
DELL COMPUTER		48491900	27,15	-1,15	JDS UNIPHASE CORP		28324800	3,41	0,23
INTEL CORP		46939400	17,42	0,36	MICROSOFT CORP		27172800	55,88	0,07
ORACLE CORP		43821700	13,07	0,06	CHARTER COMMUN/A		27002900	1,59	0,06
SUN MICROSYS		34464500	3,77	0,01	CIENA CORP		26216100	7,34	0,74
TITRES GAGNANTS EN %					TITRES GAGNANTS EN \$				
		VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)			VOLUME	CLÔT. (\$)	VAR. (%)

Titres gagnants



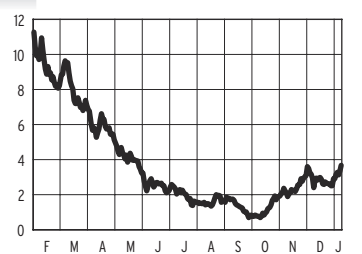
Zarlink Semiconductor (ZL)

5,11 \$

+31,03 %

Ce fabricant de semiconducteurs établi à Ottawa doit dévoiler le 28 janvier prochain les résultats du troisième trimestre de son exercice. Son titre a chuté de 74 % au cours de la dernière année.

Titres gagnants



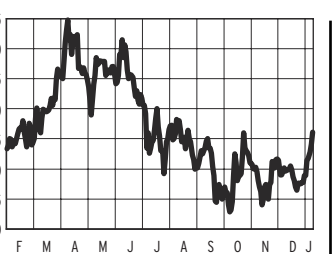
Netel Networks Corp. (NT)

3,67 \$

+26,12 %

Paras Bhargava, de BMO Nesbitt Burns, a haussé sa recommandation concernant le titre de ce producteur d'équipement de télécommunications, alors que Steven Levy, de Lehman Brothers, bonifiait ses perspectives touchant l'industrie des télécommunications.

CETTE SEMAINE EN BOURSE



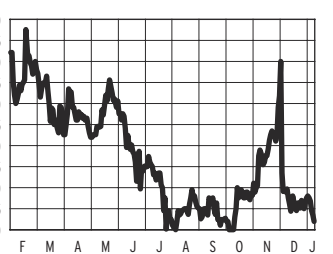
Steelco Inc. (STE/A)

4,61 \$

+18,51 %

Les travailleurs de l'une des filiales de l'aciériste ont accepté une nouvelle convention collective, mettant ainsi fin à une grève commencée en août dernier.

CETTE SEMAINE EN BOURSE



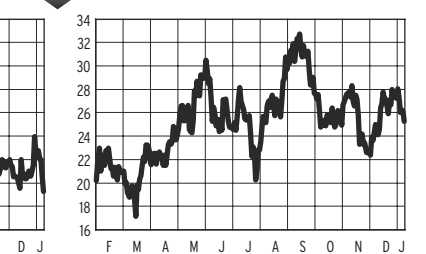
Inex Pharmaceuticals Corp. (IEX)

4,20 \$

-12,50 %

Cette compagnie de Burnaby, en Colombie-Britannique, met au point des médicaments et des présentations du produit pour des traitements contre le cancer. Ses actions ont chuté de 51 % au cours de la dernière année.

Titres gagnants



Alliance Atlantis Communications

14,63 \$

-10,25 %

La compagnie a annoncé la conclusion d'un accord avec Bell ExpressVu, de BCE, touchant la présentation des émissions pour enfants de la BBC.

Meridian Gold Inc. (MNG)

25,29 \$

-9,84 %

Cette compagnie produit de l'or et fait de l'exploration aux États-Unis et au Chili. Son titre a gagné 33 % au cours de la dernière année.

A - B										G										H - J										K - M										N - Q													
Valuers	Div	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch.	52 sem.	ch.	52 sem.	Valuers	Div	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch.	52 sem.	ch.	52 sem.	Valuers	Div	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch.	52 sem.	ch.	52 sem.	Valuers	Div	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch.	52 sem.	ch.	52 sem.	Valuers	Div	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch.	52 sem.	ch.	52 sem.				
AAR	2903	5,23	4,89	4,92	26,6					G&L P&L	256	4	2,50	2,28	2,28	0,01				K2 Inc	30	4,63	9,97	9,94	9,00	-0,03				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rollins	20	504	28,10	27,49	28,01	0,04			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ACM Inco	99	3912	8,33	8,29	8,32					G&L P&L	256	4	2,50	2,28	2,28	0,01				K3 Home	30	4,63	9,97	9,94	9,00	-0,03				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rowan	256	144	28,10	27,49	28,01	0,04			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ACM Mil	256	4,38	4,29	4,30	0,01					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				K4 KNP	316	403	9,53	9,36	9,40	0,04				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
AES Corp	38991	3,49	3,32	3,36	0,13					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				Keycorp	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
AFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	6282	17,99	17,15	17,50	0,05			1,00	504	28,10	27,49	28,01	0,04
ALFAC	12727	3,21	3,11	3,10	0,10					Gannett	96	8713	75,21	73,87	73,05	0,02				KimCo	120	8935	27,00	26,55	26,77	-0,23				1,84	1304	34,69	34,38	34,49	30,0				Rydac	32	62												

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

[illegible]

BOURSE DE CROISSANCE TSX (C.N.V.)

Volume					54 810 000					1119 22					Variation					+ 6 35										
Fermerture																														
Variation																														
Valuers	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch. Net	Valuers	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch. Net	Valuers	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch. Net	Valuers	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch. Net	Valuers	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch. Net	
A - B																														
A&B Geoscient	100	0.20	0.20	0.20	0.02	Boltonas Cap	1000	0.04	0.03	0.02	0.02	Boltonas Cap	1000	0.04	0.03	0.02	0.02	Bois Can	236	0.15	0.14	0.14	0.02	Boltonas Cap	1000	0.04	0.03	0.02	0.02	
A&B Geoscient	1260	0.05	0.04	0.05	0.05	Boulder Mng	300	0.17	0.16	0.17	0.02	Boulder Mng	300	0.17	0.16	0.17	0.02	Boulder Mng	300	0.17	0.16	0.17	0.02	Boulder Mng	300	0.17	0.16	0.17	0.02	
A&B Geoscient	670	0.59	0.54	0.57	0.05	BPI Inds Inc	420	0.98	0.85	0.90	0.05	BPI Inds Inc	420	0.98	0.85	0.90	0.05	BPI Inds Inc	420	0.98	0.85	0.90	0.05	BPI Inds Inc	420	0.98	0.85	0.90	0.05	
A&B Geoscient	250	0.19	0.17	0.19	0.05	Brakalme-Pio	1540	0.39	0.35	0.39	0.05	Brakalme-Pio	1540	0.39	0.35	0.39	0.05	Brakalme-Pio	1540	0.39	0.35	0.39	0.05	Brakalme-Pio	1540	0.39	0.35	0.39	0.05	
A&B Geoscient	21					Brasilia Mng	206	0.06	0.06	0.06	0.02	Brasilia Mng	206	0.06	0.06	0.06	0.02	Brasilia Mng	206	0.06	0.06	0.06	0.02	Brasilia Mng	206	0.06	0.06	0.06	0.02	
A&B Geoscient	560	0.37	0.35	0.37	0.01	Bravo Ventur	330	0.09	0.08	0.08	0.02	Bravo Ventur	330	0.09	0.08	0.08	0.02	Bravo Ventur	330	0.09	0.08	0.08	0.02	Bravo Ventur	330	0.09	0.08	0.08	0.02	
A&B Geoscient	50	0.11	0.11	0.11	0.01	Brett Res	500	0.07	0.06	0.07	0.01	Brett Res	500	0.07	0.06	0.07	0.01	Brett Res	500	0.07	0.06	0.07	0.01	Brett Res	500	0.07	0.06	0.07	0.01	
A&B Geoscient	90	0.24	0.24	0.24	0.01	Bright Star	520	0.17	0.15	0.15	0.04	Bright Star	520	0.17	0.15	0.15	0.04	Bright Star	520	0.17	0.15	0.15	0.04	Bright Star	520	0.17	0.15	0.15	0.04	
A&B Geoscient	225	1.80	0.86	0.97	0.03	Brooklyn Epy	305	1.40	1.30	1.40	0.04	Brooklyn Epy	305	1.40	1.30	1.40	0.04	Brooklyn Epy	305	1.40	1.30	1.40	0.04	Brooklyn Epy	305	1.40	1.30	1.40	0.04	
A&B Geoscient	1790	0.09	0.09	0.09	0.01	Cabot Mng	1114	0.06	0.06	0.06	0.02	Cabot Mng	1114	0.06	0.06	0.06	0.02	Cabot Mng	1114	0.06	0.06	0.06	0.02	Cabot Mng	1114	0.06	0.06	0.06	0.02	
A&B Geoscient	AFACAN	50	0.30	0.30	0.03	Caltech	716	0.50	0.49	0.49	0.04	Caltech	716	0.50	0.49	0.49	0.04	Caltech	716	0.50	0.49	0.49	0.04	Caltech	716	0.50	0.49	0.49	0.04	
A&B Geoscient	AFI-Can	615	0.28	0.24	0.25	Canabrava	158	0.26	0.23	0.23	0.01	Canabrava	158	0.26	0.23	0.23	0.01	Canabrava	158	0.26	0.23	0.23	0.01	Canabrava	158	0.26	0.23	0.23	0.01	
A&B Geoscient	African Sky	25				Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Akro-Akris	70	0.12	0.12	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alamos Mnts	5367	0.50	0.42	0.42	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alor Star	316	0.24	0.22	0.22	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alphabeta Res	375	0.44	0.42	0.42	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alphabeta Res	225	1.80	0.86	0.97	0.03	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02
A&B Geoscient	Alphabeta Res	1790	0.09	0.09	0.09	0.01	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02
A&B Geoscient	AFACAN	50	0.30	0.30	0.03	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	AFI-Can	615	0.28	0.24	0.25	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	African Sky	25				Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Akro-Akris	70	0.12	0.12	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alamos Mnts	5367	0.50	0.42	0.42	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alor Star	316	0.24	0.22	0.22	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alphabeta Res	375	0.44	0.42	0.42	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alphabeta Res	225	1.80	0.86	0.97	0.03	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02
A&B Geoscient	Alphabeta Res	1790	0.09	0.09	0.09	0.01	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02
A&B Geoscient	AFACAN	50	0.30	0.30	0.03	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	AFI-Can	615	0.28	0.24	0.25	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	African Sky	25				Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Akro-Akris	70	0.12	0.12	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alamos Mnts	5367	0.50	0.42	0.42	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alor Star	316	0.24	0.22	0.22	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alphabeta Res	375	0.44	0.42	0.42	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	
A&B Geoscient	Alphabeta Res	225	1.80	0.86	0.97	0.03	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02
A&B Geoscient	Alphabeta Res	1790	0.09	0.09	0.09	0.01	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0.02
A&B Geoscient	AFACAN	50	0.30	0.30	0.03	Canadaskia	34	0.18	0.18	0.18	0																			

La caisse de retraite de Ford souffre d'un sous-financement de 7,3 milliards US

Reuters

DETROIT – Ford Motor a déclaré hier que sa caisse de retraite aux États-Unis était sous-financée à hauteur de 7,3 milliards de dollars américains, à la fin de l'année 2002, et que ses coûts de financement des retraites augmenteraient à 270 millions US en 2003.

Au niveau mondial, le sous-financement de ses retraites atteint un montant total de 14,5 milliard US, d'après des chiffres publiés par le

géant américain de l'automobile avant une réunion d'analystes.

Ses caisses de retraite aux États-Unis ont eu un rendement négatif de 9,7 % en 2002, qui a constitué la troisième année consécutive de baisse pour les marchés boursiers américains.

Ford précise vouloir réduire à 8,75 % ses prévisions de rendements à venir sur ses caisses de retraites des États-Unis, du Canada et de Grande-Bretagne.

Le constructeur automobile indique également avoir versé un abondement de 500 millions US cette semaine à ses caisses de retraite. Un versement du même montant aura lieu au premier semestre 2003, et non en 2004 comme initialement prévu.

Le numéro deux mondial de l'automobile s'estime néanmoins toujours en mesure d'améliorer ses résultats de 9 milliards US d'ici le milieu de la décennie, conformément au plan de redressement engagé l'année dernière après une perte de 5,45 milliards US en 2001. En ce qui concerne l'exercice 2003, le constructeur vise l'équilibre pour sa branche auto.

General Motors, qui gère la caisse de retraite privée la plus importante des États-Unis, a déjà déclaré jeudi que les coûts de financement de ses retraites tripleraient cette année à 3 milliards US, le recul des marchés boursiers ayant creusé le sous-financement de sa caisse de retraite à 19,3 milliards US en 2002.

Microsoft versera 1,1 milliard à des consommateurs californiens

Agence France-Presse

SAN FRANCISCO — Un groupe de consommateurs américains, qui poursuivait en justice Microsoft pour abus de position dominante, ont accepté de retirer leur plainte moyennant des indemnités de 1,1 milliard de dollars, ont indiqué leurs avocats, hier.

L'accord à l'amiable avec le numéro un mondial des logiciels met ainsi fin à une procédure ouverte il y a deux ans et dont le procès devait s'ouvrir le mois prochain à San Francisco. « C'est un des plus gros règlements jamais obtenus dans le cadre des lois antitrust ou sur la concurrence déloyale de Californie », a souligné Eugene Crew, un des avocats des consommateurs.

« C'est un résultat extraordinaire pour les commerces et les consommateurs californiens qui bénéficiera également à nos écoles à un moment où celles-ci ont désespérément besoin d'aide », a fait valoir l'un des autres avocats, Richard Grossman.

La plainte faisait valoir que des millions de consommateurs californiens avaient été pénalisés en achetant des produits Microsoft surfacturés en raison de la position de monopole de la société.

Le règlement à l'amiable prévoit que le 1,1 milliard de dollars d'indemnités seront répartis entre les auteurs de la plainte sous formes de bons qui pourront être utilisés pour acheter des ordinateurs de toute marque et des logiciels, ont précisé les avocats.

Le 1^{er} novembre, un juge fédéral avait entériné un accord entre Microsoft et le gouvernement américain, dans lequel le fabricant de logiciels, reconnu coupable de pratiques anticoncurrentielles, s'engageait à assouplir ses pratiques commerciales et partager plus d'informations sur ses produits.

Microsoft, qui avait perdu en décembre en première instance une bataille juridique avec Sun Microsystems, à propos du langage de programmation universel Java, doit encore faire face à des plaintes des sociétés AOL, Be et Burst.com.

Il reste également dans le collimateur des États du Massachusetts et de Virginie occidentale ainsi que de l'Union européenne.

Reuters

NEW YORK — Le consensus de prévision des résultats de Motorola pour le premier trimestre et l'ensemble de l'exercice 2003 pourrait être trop optimiste, a annoncé hier Sandford Bernstein.

Paul Sagawa, l'analyste de la banque américaine responsable des valeurs de télécommunications, a ramené sa prévision de bénéfice par action 2003 à de 37 à 35 cents US, pour prendre en compte la baisse de la part de marché du groupe dans les combinés mobiles et le ralentissement de la croissance de ses ventes de semi-conducteurs.

La moyenne des prévisions de bénéfice par action des analystes est actuellement de 38 cents US, selon Thomson First Call.

« Les investisseurs sont trop exigeants envers une entreprise qui a un lourd passé de promesses non

tenues, juge M. Sagawa dans son étude. Nous pensons que le consensus des prévisions ne sera sans doute pas atteint en 2003 et que des risques élevés créent des possibilités de baisse importantes. »

Pour l'analyste, les prévisions moyennes pour le premier trimestre et l'ensemble de l'année sont fondées sur des hypothèses trop optimistes quant à l'amélioration de la structure de coûts du groupe, alors que plusieurs de ses activités stratégiques sont confrontées, à court terme, à d'importantes difficultés.

Paul Sagawa maintient néanmoins son opinion sur le titre à « performance en ligne » avec un objectif de cours de 11 \$ US.

L'action Motorola gagnait 3 cents, à 9,93 \$ US.



Un téléphone cellulaire Motorola.

Photo Bloomberg ©

Trois fabricants de tabac continuent de contester la loi canadienne

Agence France-Presse

LES TROIS plus grands fabricants de cigarettes au Canada ont décidé hier de poursuivre leur combat judiciaire contre la législation antitabac en vigueur dans le pays, en faisant appel de la décision rendue le mois dernier par un tribunal qui avait rejeté leur requête.

Ces trois sociétés, Rothmans/Benson et Hed-

ges, Imperial Tobacco et JTI MacDonald ont soutenu dans un communiqué « que le jugement n'a pas tenu compte de plusieurs points de droit qui jouent un rôle fondamental dans cette affaire ».

Les fabricants continuent ainsi le bras de fer engagé contre le gouvernement canadien depuis l'adoption en 1997 de mesures antitabac parmi les plus dures au monde, qui, selon eux, « violent leur liberté d'expression ».

En vertu de cette loi, des images morbides avertissant des risques du tabac pour la santé doivent figurer sur près de la moitié de la surface des paquets de cigarettes vendus au Canada.

En outre, ils ne pourront plus, à partir d'octobre prochain, parrainer des événements sportifs ou culturels comme ils le faisaient dans le passé. L'industrie canadienne du tabac réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 4 milliards.

LES OBLIGATIONS

GOUVERNEMENT DU CANADA																	
Émetteur	Coupon	Échéance	Prix	Rend.	Var.												
Canada	5.25	1 Sept. 03	101.48	2.83	-0.02	Canada	6.00	1 Juin 08	107.98	4.31		Canada	5.50	1 Juin 09	105.18	4.55	+0.05
Canada	7.50	1 Déc. 03	103.97	2.88	-0.03	Canada	5.50	1 Juin 09	105.18	4.55	+0.05	Canada	5.50	1 Juin 09	105.18	4.55	+0.05
Canada	6.50	1 Juin 04	104.64	3.03	-0.05	Canada	9.00	1 Mars 11	127.53	4.85	+0.06	Canada	9.00	1 Mars 11	127.53	4.85	+0.06
Canada	5.00	1 Sept. 04	102.97	3.10	-0.04	Canada	6.00	1 Juin 11	107.48	4.89	+0.06	Canada	6.00	1 Juin 11	107.48	4.89	+0.06
Canada	9.00	1 Déc. 04	110.54	3.17	-0.05	Canada	10.25	15 Mars 14	143.55	5.08	+0.11	Canada	10.25	15 Mars 14	143.55	5.08	+0.11
Canada	6.00	1 Sept. 05	106.32	3.46	-0.03	Canada	9.75	1 Juin 21	150.31	5.39	+0.26	Canada	9.75	1 Juin 21	150.31	5.39	+0.26
Canada	8.75	1 Déc. 05	114.15	3.53	-0.03	Canada	8.00	1 Juin 23	130.46	5.49	+0.25	Canada	8.00	1 Juin 23	130.46	5.49	+0.25
Canada	7.00	1 Déc. 06	111.03	3.90	-0.03	Canada	5.75	1 Juin 27	132.74	5.53	+0.28	Canada	5.75	1 Juin 27	132.74	5.53	+0.28
Canada	7.25	1 Juin 07	112.70	4.05	-0.01	Canada	5.10	2 Juin 03	100.91	2.67		Canada	5.10	2 Juin 03	100.91	2.67	
						Canada	4.25	1 Déc. 21	115.04	3.18	+0.48	Canada	4.25	1 Déc. 21	115.04	3.18	+0.48
						Canada	4.25	1 Déc. 26	117.15	3.21	+0.58	Canada	4.25	1 Déc. 26	117.15	3.21	+0.58
						Canada	7.75	5 Mai 03	101.53	2.68	-0.01	Canada	7.75	5 Mai 03	101.53	2.68	-0.01
						Canada	7.75	5 Mai 03	101.53	2.68	-0.01	Canada	7.75	5 Mai 03	101.53	2.68	-0.01

LES DEVISES

(PC) Voici les taux des devises étrangères vendredi, tels que fournis par la Banque de Montréal. Les taux sont en devise canadienne et ils sont nominaux car ils fluctuent durant la journée et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud rand \$ 0.1901

Arabie saoudite riyal \$ 0.4290

Argentine peso \$ 0.47732

Australie dollar \$ 0.9303

Bahamas dollar \$ 1.5665

Bahrein dinar \$ 2.2290

Barbade dollar \$ 0.8089

Bermudes dollar \$ 1.5665

Brésil real \$ 0.4846

Bulgarie lev \$ 0.8569

Caraïbes dollar \$ 0.6054

Chili peso \$ 0.00224

Chine renminbi \$ 0.1936

Chypre livre \$ 2.9119

Colombie peso \$ 0.000550

Corée won \$ 0.001353

Costa Rica colon \$ 0.004201

Danemark couronne \$ 0.2266

Egypte livre \$ 0.3458

Ém.A.U. dirham \$ 0.4341

États-Unis dollar \$ 1.5454

Europe euro \$ 1.6355

Fidji dollar \$ 0.8010

Guyane dollar \$ 0.008906

Haïti gourde \$ 0.0437

Hong Kong dollar \$ 0.2047

Hongrie forint \$ 0.00713

Inde roupie \$ 0.0341

Indonésie roupie \$ 0.000187

Israël shekel \$ 0.3320

Jamaïque dollar \$ 0.0327

Japon yen \$ 0.012969

Kenya shilling \$ 0.0206

Koweït dinar \$ 0.54007

Liban livre \$ 0.001062

Malaisie dollar \$ 0.4302

Maroc dirham \$ 0.1574

Mexique peso \$ 0.1590

Norvège couronne \$ 0.2314

Nouvelle-Zélande dollar \$ 0.8628

Pakistan roupie \$ 0.0285

Pérou sol \$ 0.4569

Philippines peso \$ 0.0298

Pologne zloty \$ 0.4178

Rép. Dominicaine peso \$ 0.0789

Rép. tchèque couronne \$ 0.0527

Roumanie leu \$ 0.000472

Royaume-Uni livre \$ 2.4856

Russie rouble \$ 0.0501

Singapour dollar \$ 0.9123

Slovaquie couronne \$ 0.0404

Slovénie tolar \$ 0.007272

Sri Lanka roupie \$ 0.01653

Suède couronne \$ 0.1840

Suisse franc \$ 1.1477

Taïwan dollar \$ 0.0463

Tanzanie shilling \$ 0.001614

Thaïlande baht \$ 0.0372

Trinité-Tobago dollar \$ 0.2619

Tunisie dinar \$ 1.1963

Turquie livre \$ 0.0000096

Ukraine hryvna \$ 0.2987

Venezuela bolivar \$ 0.00105

Les cotes sont en devises canadiennes.

LES DIVIDENDES

	Taux	Paiement	Enreg.
EMERA Inc	0,2150 trim. C.	14-02-03	31-01-03
Mont Saint-Sauveur Intl. Inc. (A&B)	0,05 trim. C.	30-01-03	03-01-03
INSCAPE Corp.	1,50 (spéc)	10-01-03	07-01-03
Partner Jet Corp.	0,01 trim. C.	03-01-03	27-12-02

BOURSES ÉTRANGÈRES

	Auj.	Hier	Haut	Bas
Amsterdam (AEX)	333.13	333.15	531.21	291.44
Bruxelles (Bel-20)	1984.50	2003.35	2899.82	1773.67
Francfort (dx)	3037.33	3037.68	5462.55	2597.88
Hong Kong	9721.50	9675.41	11974.61	8858.69
Londres (250)	4380.3	4343.9	6198.1	4089.3
Londres (FT100)	3974.1	3934.0	5323.8	3671.1
Mexico (ipc)	6353.03	6329.96	7574.35	5534.47
Milan (m)	18083	18125	27594	15565
Paris (cc)	3160.13	3152.29	4688.02	2656.45
Sydney (o)	3035.0	3035.6	3440.0	2855.5
Tokyo (ndj)	8470.45	8497.93	11979.85	8303.39
Zurich (sm)	4854.2	4857.9	6694.10	4435.0

LE PÉTROLE

NEW YORK (AP) Prix par baril en \$ US			
	Vendredi	Jeudi	
Saudi Arabian light	26,94	26,05	
North Sea Brent	30,89	30,04	
West Texas Intermediate	32,05	31,98	

L'ARGENT

Les courtiers londoniens ont haussé vendredi le prix de l'argent de (\$0,075) cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

Vendredi: \$4 8400

MONTREAL — Handy & Harman évaluait hier le prix de l'argent canadien (\$7 818)(\$— 0 060))l'once troy

NEW YORK — Handy & Harman évaluait hier le prix de l'argent américain \$4 870 (\$—0 005) l'once troy.

L'OR

(AP) — Cours de l'or vendredi en dollars US par once, sur les cinq principales places financières

Hong Kong:..... (\$352,00) (\$—2,00)

Londres:..... (\$352,10) (\$—0,90)

Paris:..... (\$353,14) (\$—0,46)

Zurich:..... (\$351,02) (\$—0,71)

(PC) — L'or cotait à 547 \$ CAN à l'offre (354 \$ US) et 548 \$ CAN à la demande (355 \$ US) hier à la clôture chez Thomas Cook, courtier en métaux précieux et devises étrangères.

LES MÉTAUX

MARCHÉ DE LONDRES PRIX EN DOLLARS US PAR TONNE MÉTRIQUE			
	FERMETURE		
	CUIVRE (catégorie-A)		
Comptant	1641—1641,5		
3 mois	1658—1659		
15 mois	1697—1702		

PLOMB

comptant	437—438
3 mois	447,5—448
15 mois	463—468

ALUMINIUM

comptant	1360—1361
3 mois	1364,5-1365,5
15 mois	1385—1390

NICKEL (dollars)

comptant	7960—7965
3 mois	8005—8010
15 mois	7845—7895

ÉTAIN

comptant	4420—4425
3 mois	4455—4460
15 mois	4530—4540

ZINC (qualité supérieure)

comptant	776—777
3 mois	790—791
15 mois	813—818

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE

CANADA	Année dernière	Semaine dernière	Cette semaine
Taux d'escompte	2,50	3,00	3,00
Taux préférentiel	4,00	4,50	4,50
Fonds à un jour	2,25	2,73	2,73
Bons du trésor (3 mois)	1,80	2,69	2,68
Bons du trésor (1 an)	2,05	2,97	2,98
Obligations (3 ans)	4,08	3,61	3,60
Obligations (5 ans)	4,69	4,27	4,16
Obligations (10 ans)	5,25	4,98	5,02
Obligations (30 ans)	5,57	5,48	5,51
QUÉBEC			
Bons du trésor (3 mois)	1,85	2,75	2,71
Obligations (5 ans)	4,89	4,54	4,37
Obligations (10 ans)	5,87	5,39	5,43
Obligations (30 ans)	6,25	6,04	6,03
ONTARIO			
Obligations (5 ans)	4,83	4,44	4,32
Obligations (10 ans)	5,63	5,26	5,31
Obligations (30 ans)	6,03	5,85	5,87
ÉTATS-UNIS			
Taux d'escompte	1,25	0,75	0,75
Taux préférentiel	4,75	4,25	4,25
Fed Funds	1,75	1,25	1,25
Bons du trésor (3 mois)	1,65	1,22	1,20
Bons du trésor (1 an)	1,71	1,25	1,26
Obligations (3 ans)	2,94	1,80	1,82
Obligations (5 ans)	4,20	3,00	3,15
Obligations (10 ans)	4,94	4,05	4,15
Obligations (30 ans)	5,39	4,96	5,05
Taux communiqués par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne			

